



N°498

ISSN 0751-5899

5 juin 1999

L'UNIVERSITE  
SYNDICALISTE  
CLASSIQUE  
MODERNE  
TECHNIQUE  
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES  
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE

# Collège des mesures encore loin des attentes



**Dossier bac**  
enjeux autour d'un diplôme

**LE S.N.E.S. :  
SYNDICAT, PARTI  
OU O.N.G... ?**

J. L. citoyen militant  
U et A du S.n.e.s.  
Mairieux (59)

Comment, sous couvert de sensibilité « humanitaire » la direction nationale du S.n.e.s., lors du congrès national, a-t-elle pu préconiser comme solution « politique », une « solution qui pour être durable doit pleinement prendre en compte les aspirations de la population albanaise du Kosovo » quand on sait que cette aspiration est l'indépendance donc la poursuite du démantèlement de l'ex-Yougoslavie (au fait que devient la population d'origine non albanaise ? La déplace-t-on comme l'a fait le Croate Tudjman en Krajina dans ce qu'il faut bien appeler une épuration ethnique autorisée alors aussi bien par l'O.t.a.n. que par tous les thuriféraires de circonstances ! ) ; peut-on ne pas être circonspect devant le risque de prolifération de micro-Etats à caractère ethnique.

De quel droit la direction nationale du S.n.e.s. engage-t-elle les « syndiqués » sur ce terrain ?

De quel droit la direction du S.n.e.s. s'accapare-t-elle la pensée, voire l'engagement politique, de ses membres ?

Comment ignorer que l'O.t.a.n. et ses supplétifs européens massacrent les populations qu'elles soient serbe, kosovare ou hongroise et ruinent toute une région dans laquelle ils prétendent faire régner les droits de l'homme ?

Comment ne pas s'insurger de voir l'O.t.a.n. utiliser la force armée comme vulgaire « peloton d'exécution » au service non du « droit » mais de la « morale » (le bien et le mal) ? Quelle perversion ! Com-

me il est dangereux d'oublier que les droits de l'homme sont indissociables et que nul ne peut s'arroger le droit de vie ou de mort, même pour une cause fût-elle bonne.

Comment ignorer la réalité de « Rambouillet » manipulé par Albright (second coup d'éclat après le « Koweït ») dans le seul but de justifier que, « sous prétexte d'abattre un bombe, l'O.t.a.n. ait choisi de détruire tout un pays » ? Comment accepter que l'« humanitaire » devienne l'« ambulancier » aveugle des exactions perpétrées par l'« impérialisme » et soit utilisé comme moyen d'instrumentalisation d'une opinion n'ayant droit à aucun débat et soumise au matraquage d'une information univoque ?

Comment ne pas dénoncer que c'est la construction même de l'Europe que les U.s.a. qui, des droits de l'homme ont une perception très sélective, veulent saborder ?

**CONTRE LA GUERRE**

M. et C. L.  
Langon (35)

Nous avons suivi dans les dernières U.s., Pour... des appels à solidarité pour l'enseignement aux enfants réfugiés du Kosovo, ceux-là même qui fuient les bombes de Clinton, Chirac, Jospin, etc. Nous nous associons aux différentes remarques faites par nos collègues de la section S.n.e.s. du lycée Condorcet de Lens, par J.-P. R. de Château-Gontier où R. O. de Béziers qui se sont prononcés dans le courrier des lecteurs de l'U.s. n° 495.

Sans reprendre leur argumentaire, nous y ajouterons quelques questions et remarques. Quelles garanties quant à l'éducation (telle qu'on l'entend dans un syndicat d'enseignants d'une Education

nationale laïque et républicaine) peut offrir un syndicat qui se nomme « syndicat des enseignants albanais du Kosovo » et non pas « syndicat des enseignants albanophones de Yougoslavie ». Cela n'évoquerait-il pas un syndicat des Bretons de Montparnasse ou des Corses du continent !

Un journal de TF1 a montré des enfants du Kosovo qui ne connaissent que des chants de l'U.c.k. et à qui les éducateurs, sous l'égide de l'U.n.e.s.c.o., ne parvenaient pas à apprendre des comptines : les Talibans n'ont-ils pas été formés et éduqués pour la plupart dans des camps de réfugiés ? Notre syndicat n'est pas une association cultivant la solidarité pour elle-même mais se doit de prendre position, d'analyser, de choisir des interlocuteurs en conformité avec ses objectifs, d'établir des certitudes quant au devenir des actes de solidarité de ses adhérents. Or rien de tel ne transparait dans l'U.s.

Comme le souligne J.-P. R. de Château-Gontier, les victimes ne semblent pas toutes avoir le même poids compte tenu des seuls appels à la solidarité envers les albanophones du Kosovo.

En Ille-et-Vilaine, nous sommes nombreux à penser que les enfants qui souffrent des bombardements méritent tous notre aide et d'abord notre mobilisation pour que cesse cette destruction d'un Etat souverain hors résolution de l'O.n.u. [...]

**APPEL**

Nous sommes 26 enseignants du second collège interculturel d'Elliniko en Grèce. Nous accueillons des élèves de 30 nationalités dans notre établissement - parmi eux Burac le Turc, Yazin le Kurde, Mi-

lica de Belgrade, Alime de Tirana. Nous leur enseignons le dialogue, le pardon, l'amitié.

Croyez-vous, chers collègues, à une guerre « humaniste ». Croyez-vous qu'en tuant des civils, on puisse valider une guerre non déclarée, qui viole si ouvertement le droit international. Quelle base légale et morale détient donc le porte-parole en costume trois pièces de l'O.t.a.n. qui fièrement annonce à toute la planète, soir après soir, qu'il détruit l'infrastructure de tout un pays avec ses armes sophistiquées sans même avoir assez d'honneur pour lui-même s'exposer aux périls ?

Quelle religion, quelle philosophie peut justifier la mort d'enfants ?

Sommes-nous des hommes libres ou des esclaves des médias qui croyons sans réfléchir tout ce qu'ils ont décidé de nous faire croire ?

Croyez-vous que les habitants des Balkans soient les enfants d'un dieu infé-

rieur qu'on peut tuer avec des missiles intelligents du moment que nos gamins sont hors de danger ?

Croyez-vous que les bombardements de l'O.t.a.n. ont d'une quelconque façon aidé les réfugiés du Kosovo ?

Pensez-vous que la destruction de ponts, de routes, de maisons, d'autobus, de tracteurs a d'une quelconque façon affaibli Milosevic et son système ? Si oui, à quel prix ?

Inutile de dire qu'en tant qu'humains ordinaires, nous ne pouvons pas faire grand chose. Pourtant nous pouvons faire ce que Platon appelle « mon rôle » par notre vote, notre protestation et notre participation aux manifestations pour la paix.

Nous vous appelons à vous joindre à nous pour un objectif commun : **PLUS JAMAIS LA GUERRE LA PAIX MAINTENANT.**

Texte envoyé à C.g.i.l. Scuola, S.n.e.s., F.s.e., C.e.q. Traduit par C. Aufort

**PRECISION**



La photo de couverture de notre numéro 495, et sa reprise page 21, reproduit une œuvre (320 x 320) que le photographe et plasticien Philippe Domergue a réalisée en avril 1999 dans un escalier du lycée Antonin-Artaud à Marseille, à l'occasion de l'exposition de ses œuvres par l'association Artothèque Antonin-Artaud qui mène depuis dix ans, dans cet établissement, une action de sensibilisation des jeunes à l'art contemporain par le moyen d'expositions, de publications, de rencontres et de prêt d'œuvres d'art.

COURRIER **2**

COLLÈGES

**Des mesures encore loin des attentes** **4**

MUTATIONS 99

**Le ministère s'enferme** **10**

DOSSIER BAC

**Les enjeux autour du diplôme** **12**

NOTRE MÉTIER

**18**

US PRATIQUE

**Les indemnités de changement de résidence** **21**

## Dernière minute

### Des moyens pour la remédiation en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>

Ségolène Royal vient d'annoncer que 320 millions allaient être débloqués pour le soutien aux élèves en difficulté en 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>.  
 • Ce volume représenterait 80 millions en septembre 1999 et 240 millions en 2000, sous forme de 33 000 H.s.a. (ou 1,2 million d'H.s.e.).

• Cela concernerait environ 5 % des élèves, qui bénéficieraient ainsi de travaux en petits groupes de soutien limités à 8 élèves. Cette proportion varierait selon les académies.

• Les moyens seront alloués aux recteurs au prorata du nombre d'élèves, critère quantitatif affecté d'un correcteur de « concentration de difficultés sociales ». Les recteurs ventileraient ensuite entre les établissements.



**L'Université Syndicaliste**, hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré, SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.  
 Tél. standard : **01 40 63 29 00**.

• Directeur de la publication : Gérard Anthéaume.  
 Tél. 01 42 80 91 04

• Rédacteur en chef : Serge Chatelain.

• Collaborateurs permanents : Claudie Barles, Andrée Béhotéguy, Francis Guillout.

• Secrétariat de rédaction : Gabrièle Hübner.

• Service publicité : Catherine Pinchaux. Tél. : 01 40 63 29 80.

• Photocomposition et photogravure noire et couleur : CAG.

• Imprimerie : FAVA PRINT, Les Mureaux (78).

• C.P. N° 1578 D.73.

• Prix du numéro : 7,80 F • Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F.

• Photo de couverture : Clément Martin.

• Publicité : Arvel (19), Casden (p. 24).

• Petites annonces (22, 23).

• Pour s'informer et donner son avis :

– Minitel : 3615 USTEL

– E-Mail : Secgene@snes.edu

– Internet : <http://www.snes.edu>



# Heures supplémentaires

Voilà où conduit le gel de l'emploi public ! Une fois de plus les récentes mesures prises pour aider les élèves en difficulté au collège, en mathématiques et en français notamment, sont financées par 33 000 heures supplémentaires année et non sous la forme d'emplois budgétaires. Nous demandons que ces heures élèves soient prises en compte dans le service et qu'elles donnent lieu à recrutement accru dès cette session du C.a.p.e.s.

Nous avons d'ailleurs rappelé au ministre qu'il s'était engagé à ramener à une le nombre d'heures supplémentaires imposables. Nous lui demandons de consigner cet engagement dans un texte.

On ne peut à la fois prendre cet engagement et prévoir des mesures d'aide pour les élèves, au collège comme au lycée, financées en... heures supplémentaires.

Ces heures vont être attribuées par les comités techniques paritaires départementaux et académiques dans lesquels le S.n.e.s. est représenté. Nous ne manquerons pas de demander leur attribution sous forme d'heures postes. En même temps des démarches dans ce sens peuvent être faites dans les conseils d'administration, par les conseils d'enseignement.

Le taux des heures supplémentaires a été à peu près rétabli pour l'heure imposable mais il reste diminué de 17 % pour les autres. La décence aurait voulu que le gouvernement rétablisse la totalité et en tout état de cause renonce à en accroître le nombre. Eh bien ce n'est pas ce qui est fait et il n'est toujours pas question de les transformer en emplois budgétaires et statutaires. Il est donc très important de poursuivre nos actions sur ce terrain. Cela dégagera autant de possibilité d'emplois pour les non-titulaires et pour les jeunes...

Les discussions sur l'indemnité en classes préparatoires ne sont toujours pas engagées. Il faut des mois pour obtenir la mise en œuvre d'engagements.

Par contre le ministère n'hésite pas à faire le choix de maintenir sa décision d'imposer deux jours et demi de prérentrée. Il est encore temps d'imposer aux chefs d'établissement de la ramener à un jour et de prévoir que le samedi matin nous nous adresserons aux parents pour leur faire part de ce qui pourrait être amélioré dans l'établissement, pour qu'ils soient à nos côtés pour obtenir ces améliorations.

Tout cela s'organise maintenant. A la rentrée, il sera plus difficile de revenir sur ce qui aura été décidé.

**Monique VUAILLAT,**  
secrétaire générale



COLLÈGES

# Des mesures encore loin des attentes exprimées

**N**ous vous présentons dans ce numéro les principales mesures envisagées par la ministre. Dans leur ensemble, elles visent à mieux maîtriser l'hétérogénéité sans remettre en cause les principes du collège pour tous auxquels la profession a dit son attachement (cf. consultation Dubet) et sans remettre en cause l'architecture du collège Bayrou.

Nous avons dit au moment de la parution du rapport Dubet que la ministre serait bien avisée de suivre les propositions formulées majoritairement par les collègues et retranscrites dans ce rapport. Pour l'essentiel, tel n'est pas le cas même si certaines décisions s'en inspirent.

Rien de nouveau dans la lutte contre la violence. Silence total (ou quasi total) sur beaucoup de points : les surveillants, la sectorisation, la rôle des C.d.i. et des documentalistes, les fourchettes horaires, les effectifs, la concertation alors que certaines de ces mesures la rendent encore plus indispensable.

Certaines de ces mesures font référence à des dispositifs déjà expérimentés, au moins dans certains établissements, qui ne changent rien à l'existant.

Dans certains cas, nous aurions d'ailleurs aimé voir des évolutions. Nous souhaitons par exemple que les 4<sup>e</sup> A.e.s. évoluent vers des classes avec des dispositifs de consolidation, que les 3<sup>e</sup> d'insertion soient remplacées par des préparations sérieuses aux diplômes professionnels en L.p., que les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>



© CLÉMENT MARTIN

technologiques soient rétablies. Ce n'est pas le cas. La ministre a repris dans ses mesures certaines des propositions évoquées par le rapport Dubet et qui font l'objet de nos revendications : extension des études dirigées aux élèves de Cinquième qui en ont besoin, diminution de la taille des établissements, mise en place d'une mise à niveau en Sixième. Sur ce dernier point, une enveloppe de 320 millions est maintenant annoncée.

Outre le problème d'une dotation en H.s.a., le nombre d'heures affecté en moyenne par collège (environ 1 h 30) risque d'être très insuffisant. Ces heures de mise à niveau sont l'occasion pour nous de réaffirmer notre conception du dispositif de consolidation : des heures en petits groupes, incluses dans le service de l'enseignant, pour les élèves en difficulté de sa classe.

Nous avons également mis l'accent sur les propositions qui nous semblent les plus lourdes de conséquences quant à l'évolution de notre métier, au fonctionnement des établissements.

Dans les réunions qui vont avoir lieu au cours du mois (journées banalisées, réunions des C.t.p. des C.a., de la commission permanente) il va falloir faire valoir nos exigences pour que ces mesures se traduisent réellement par une amélioration pour les élèves sans alourdissement de la charge de travail des enseignants.

**Françoise Dumont**

Motion du B.n. du 1<sup>er</sup> juin 1999

## Reculer la date de rentrée, une journée de prérentrée

Dès le C.s.e. du 2 juillet 1998, le S.n.e.s. a dit son hostilité aux nouvelles dates de rentrée et de prérentrée pour 1999 et les années suivantes. Ce calendrier a été aggravé par celui des examens qui ampute les vacances des enseignants des collèges et des lycées.

Le S.n.e.s. a lancé une pétition dès que le calendrier des examens a été connu ; elle a recueilli 15 000 signatures remises au cabinet le 14 avril. Il a renouvelé sa protestation à plusieurs reprises auprès des ministres et encore dernièrement auprès de Ségolène Royal pour reporter la rentrée des collèges et des lycées au 9 septembre et limiter le temps de prérentrée. Aucune réponse n'a été apportée à ces demandes.

En conséquence, le B.n. appelle les collègues et les S1 :

- à continuer à faire remonter leur protestation auprès du ministère,
- à exiger dès maintenant que la prérentrée ait lieu sur une seule journée,
- à exiger qu'une des deux journées soit utilisée après les congés de Toussaint pour une journée banalisée de concertation afin de faire le point sur la mise en œuvre des mesures d'aide et des diverses dispositions nouvelles au collège et au lycée,
- à faire du samedi matin une journée d'intervention syndicale en direction des parents d'élèves.

Le C.n. des 28 et 29 juin fera le point de la situation et examinera les décisions à prendre pour la prérentrée et la rentrée.

*Unanimité.*

## Liaison C.m.2-Sixième

### Mesures ministérielles

(...)

- L'I.e.n. et le principal organiseront des rencontres entre les professeurs des écoles et des enseignants de Sixième avec le concours du professeur coordonnateur.
- Elles porteront soit sur des thèmes de travail (évaluation Sixième et difficultés d'apprentissage des élèves, programmes respectifs, maîtrise de la langue, méthodologie, éducation à la citoyenneté et cohérence éducative...), soit sur l'élaboration et le suivi de projets communs (défi-lecture, défi-maths, projet culturel...).
- Elles seront renforcées par l'organisation de stages communs sur site.



© D. MAUNOURY

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Bon nombre de ces mesures figurent dans les propositions faites par le S.n.e.s. pour le collège. En effet, nous avons mis l'accent sur l'importance d'une action plus précoce pour prévenir l'échec et sur la nécessité de ne pas s'en tenir à une liaison formelle se bornant à des visites de locaux.

Il faut, à l'évidence, favoriser une meilleure connaissance réciproque des programmes. Toutefois, certaines de ces mesures restent bien vagues : pour l'année de C.m.2, on évoque des mesures de soutien qui pourraient éventuellement être complétées par un nouveau dispositif de remise à niveau.

Il faut inciter les enseignants à élaborer des projets communs : encore faut-il prévoir des temps de concertation pour permettre aux enseignants de concevoir et de réaliser ces projets communs.

Quant aux modalités de mise en œuvre, elles sont confiées à l'I.e.n., au principal et au professeur coordonnateur dont nous contestons la création. Ne devrait-on pas plutôt avant tout impliquer les équipes pédagogiques ? Ne risque-t-on pas aussi de multiplier là encore des projets aux finalités bien incertaines, alors que le vrai problème se situe au niveau des apprentissages ?

## Création d'heures de remise à niveau en Sixième et Cinquième

### Mesures ministérielles

#### Objectifs

- Prendre en charge l'hétérogénéité des élèves et les remettre à niveau.
- Apporter une aide individualisée aux élèves qui présentent des lacunes dans la maîtrise des langages et du calcul.
- Proposer d'autres modes d'apprentissage et remobiliser pour le travail scolaire en valorisant les atouts de chacun.
- Redonner confiance en eux aux élèves en créant une relation plus directe avec les professeurs.

#### Modalités de mise en œuvre

- Diagnostic en C.m.2.
- Démarrage dès la rentrée.
- Groupes à géométrie et à durée variables.
- Une brochure guide est distribuée dans tous les collèges pour donner des méthodes de travail pour les élèves les plus en difficulté.

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Le souci de mieux prendre en charge l'hétérogénéité des élèves arrivant en Sixième, en apportant aux élèves en difficulté une aide spécifique est une de nos revendications depuis plusieurs congrès : nous demandons un volant horaire d'une dizaine d'heures par groupe de 10 à 12 élèves (d'abord en Sixième, puis en Cinquième).

La proposition ministérielle ne sera réellement positive que si :

- ce volant horaire est attribué à tous les collèges car les élèves à aider existent dans tous les établissements ;
- ce volant horaire fait partie de la dotation, se trouve donc intégré aux services au lieu d'être financé en heures supplémentaires et permet à l'enseignant de suivre de manière individualisée les élèves de sa classe.



© D. MAUNOURY

## Tutorat de l'élève par un adulte référent

### Mesures ministérielles

#### Descriptif

Le collégien peut trouver dans son établissement un adulte référent (tuteur) dès lors qu'il rencontre un besoin provisoire ou permanent de dialogue et d'accompagnement ou de recadrage de comportement.

#### Objectifs

- Permettre à l'élève de parler de lui-même, de ses difficultés scolaires ou de tout autre problème qu'il rencontre.
- Permettre à l'élève de reprendre confiance en lui et de mieux s'intégrer à la classe.
- Restaurer l'estime de soi chez des élèves qui traversent un moment difficile.
- Trouver des solutions adaptées à chaque élève pour remédier à ses difficultés scolaires.
- Prévenir les problèmes de comportement dans le collège, de démotivation et d'absentéisme.
- Le tutorat est également mis en place en cas de sanctions disciplinaires contre un élève.

#### Modalités

- Le tutorat doit être un dispositif souple répondant aux besoins d'un élève sur un temps donné.
- Le tuteur peut être un enseignant, ou tout autre adulte de l'établissement. Il est proposé à l'élève par le chef d'établissement en liaison avec le C.p.e.
- Le tuteur peut prendre appui sur l'équipe pluriprofessionnelle mise en place dans l'établissement.
- Il définit avec l'élève et sa famille les méthodes de suivi.

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Si nous ne sommes pas opposés à la notion de référent, le tutorat tel qu'il est défini ici dépasse largement le cadre de compétence de l'enseignant et en alourdit sa tâche. C'est pourquoi nous préférons une équipe comportant les qualifications professionnelles diverses.

Le tutorat doit s'envisager dans le cadre de la mise en place d'une équipe de suivi pluriprofessionnelle et pluricatégorielle. En effet, si certains objectifs du tutorat relèvent de la compétence de l'enseignant, d'autres, notamment la prise en compte de l'élève dans sa globalité doivent être confiés à des personnes qualifiées en fonction de leur spécificité professionnelle (C.o.-psy, infirmière, assistante sociale, C.p.e.). La constitution d'une équipe de suivi des élèves en difficulté comprenant l'ensemble de l'équipe éducative prend alors tout son sens et le tuteur doit uniquement représenter le lien entre cette équipe et les élèves en difficulté.

Le tutorat devrait essentiellement s'adresser aux élèves rencontrant des difficultés scolaires, sociales ou comportementales et concerner un adulte référent volontaire, membre de l'équipe de suivi. Il doit bénéficier d'une décharge de service pour assurer le suivi de ces élèves et prendre part à la concertation indispensable au bon fonctionnement de l'équipe.



© CLÉMENT MARTIN



## Heure de vie de la classe

### Mesures ministérielles

#### (...) Modalités

- Une heure est inscrite à l'emploi du temps des élèves pour la vie de la classe, en moyenne tous les quinze jours, de la Sixième à la Troisième.
- L'organisation de cette heure est confiée au professeur principal avec la possibilité d'intervention d'autres adultes : autres professeurs, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation-psychologue, intervenants extérieurs...
- En Troisième, cette heure sera consacrée plus largement à l'éducation à l'orientation et aux choix d'orientation de chaque élève. (...)

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Nous sommes favorables à cette mesure, déjà pratiquée dans de nombreux établissements, et qui permet de disposer de temps avec les élèves, sans empiéter sur les heures de cours. Cette heure à disposition du professeur principal doit être utilisée sagement.

Elle doit être intégrée dans le service du professeur principal et donc figurer au V.s. s'il en est chargé. Elle peut aussi être encadrée par d'autres, notamment par les C.p.e.

## Etendre les groupes « nouvelles technologies appliquées » (N.t.a.)

### Mesures ministérielles

Les élèves qui relevaient des Quatrièmes et Troisièmes technologiques de collège ont besoin d'une pédagogie adaptée, centrée sur la réalisation d'un projet concret faisant appel à plusieurs disciplines. Les groupes N.t.a. ont vocation à répondre à ce besoin. Créés à la rentrée 1998, ils seront étendus à tous les collèges où des élèves en auraient besoin. Leurs moyens seront augmentés et clairement identifiés.

#### Objectifs

- Permettre d'atteindre plus facilement les objectifs de la classe de Quatrième en privilégiant l'utilisation de la technologie et des nouvelles technologies.
- Motiver les élèves par une approche plus concrète.
- Mettre en œuvre une démarche de projet pour permettre aux élèves de comprendre la cohérence et la complémentarité des différents enseignements.

#### Modalités

- L'ensemble des disciplines doit contribuer à la réussite des élèves qui participent aux groupes « technologies appliquées ».
- Le travail des enseignants doit s'inscrire dans une démarche de projet élaboré en commun.
- Ce projet détermine le choix des réalisations proposées à un élève ou à un groupe d'élèves.
- Les acquis réalisés dans ces groupes « nouvelles technologies appliquées », en termes de connaissances, d'organisation et de méthode seront réinvestis dans les différentes disciplines.



© THIERRY NECTOUX

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

La disparition volontariste des Quatrièmes et Troisièmes technologiques des collèges, sans bilan ni évaluation, a fait apparaître, comme nous l'avions prévu, de nombreux problèmes.

Leur pratique pédagogique autour d'une équipe et d'une discipline (la technologie) reste d'actualité et fait même l'objet de multiples références élogieuses.

La mise en place des 4<sup>es</sup> N.t.a. a donné lieu, comme tout ce qui concerne de près ou de loin la technologie comme discipline structurante, à des éparpillements de moyens et d'expériences, de regroupements d'élèves.

Une fois de plus, si les intentions affichées recourent des nécessités pédagogiques évidentes pour les enseignants, il est bon de rappeler que toute « novation » ne peut se faire au détriment de ce qui fonctionne et qu'il ne peut être question de la mettre en œuvre tant que l'existant (une discipline comme la technologie par exemple) ne fonctionne pas avec les moyens pédagogiques et matériels qui devraient être les siens.

Nous demandons le rétablissement des 4T, 3T partout où elles permettraient d'orienter positivement les élèves. Quoiqu'il en soit, la mise en place de l'option N.t.a. en Quatrième ne saurait préfigurer un regroupement d'élèves chez qui on trouverait une « vocation » à fournir le « regroupement naturel » pour l'éventuelle mise en place de Troisièmes à option technologique.

## « Travaux croisés », réalisations pluridisciplinaires en Quatrième

### Mesures ministérielles

#### Objectifs

- Valoriser la réalisation, la fabrication, la production, d'un projet impliquant plusieurs disciplines.
- Favoriser un travail pluridisciplinaire pour assurer une plus grande continuité et cohérence des savoirs.

- Entraîner les élèves à mener un projet jusqu'à sa réalisation finale, développer leur autonomie.
- Encourager le travail d'équipe des enseignants de disciplines différentes.
- Prolonger les parcours diversifiés de Cinquième en les renforçant.

#### Modalités (...)

- Les moyens utilisés sont ceux prévus actuellement pour les parcours diversifiés de Quatrième qui ne sont guère mis en place aujourd'hui, comme le constate le récent rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale.
- La notation des travaux croisés sera prise en compte à terme dans les épreuves du diplôme national du brevet.

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Amener les élèves, au cours et dans le cadre de leur scolarité au collège, à mettre en œuvre un projet et le conduire à son terme, est une démarche intéressante.

Cela se fait déjà, à l'initiative de collègues à quelque niveau que ce soit (écriture de contes, confection d'objet, projet théâtral...).

Selon nous, ces travaux peuvent être disciplinaires ou s'appuyer sur un travail interdisciplinaire.

Ils doivent faire l'objet d'un cadrage national (contenu lié aux programmes, plus grande prise en compte des disciplines scientifiques que dans les actuels parcours diversifiés...) et faire l'objet d'une dotation supplémentaire pour éviter les amputations horaires et les horaires-planchers.

Nous demandons que les collègues qui auront à mettre en œuvre ces travaux puissent bénéficier d'une décharge de service pour concertation (indispensable en cas de réalisations pluridisciplinaires).

Enfin, nous estimons que ces travaux doivent être expérimentés et nous voulons qu'un bilan en soit tiré avant toute prise en compte au brevet des collèges.

© CLÉMENT MARTIN





## Regroupement des disciplines expérimentales

### Mesures ministérielles

Il s'agit de donner la possibilité à l'équipe enseignante de regrouper une partie des horaires des disciplines mettant en œuvre une démarche expérimentale : sciences de la vie et de la Terre, technologie et physique-chimie, sans modifier le volume horaire de chacune d'entre elles.

#### Objectifs

- Permettre aux élèves de prendre conscience de la complémentarité des démarches d'observation et de réalisation développées en sciences de la vie et de la Terre, technologie et physique-chimie.
- Développer conjointement chez les élèves le raisonnement scientifique et les compétences expérimentales.

#### Modalités

- Mettre en place dans chaque collège une réflexion commune des enseignants de sciences de la vie et de la Terre, technologie et physique-chimie sur leurs programmes respectifs et les relations qu'ils entretiennent.
- Définir les emplois du temps de ces disciplines en fonction des projets pédagogiques élaborés par les enseignants (regroupement des heures de cours sur une période ; plages horaires communes pour des observations, des recherches, des réalisations ; interventions conjointes des enseignants).

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Cette proposition élude le problème de fond, c'est-à-dire le fait que les disciplines expérimentales disposent d'un horaire insuffisant et de conditions d'enseignement en classe entière préjudiciables à une véritable expérimentation.

Implicitement, il y a danger de voir revenir par ce biais le regroupement des disciplines expérimentales et de la technologie en un seul pôle disciplinaire, ce que nous avons réussi à écarter de l'ensemble du projet.

Une fois de plus, il y a l'annonce d'un traitement particulier pour ces disciplines pour esquiver l'absolue nécessité d'accorder les moyens de véritables séances de T.p.

Si elle semble prendre en compte des objectifs intéressants, la souplesse introduite par cette possibilité de regroupement pose problème et présente des risques conséquents :

- pas de dégagement de temps de concertation, ni d'heures pour des interventions conjointes ;
- risque de voir imposer des regroupements sans réel volontariat des enseignants ni projets pédagogiques construits ;
- risque de minimiser les apprentissages précis liés aux disciplines ;
- confusion des champs disciplinaires, mise en cause des qualifications et compétences des enseignants.

On ne voit pas vraiment en quoi cette proposition reprend les réponses formulées lors de la consultation.

## Positiver l'orientation des élèves après la Troisième : création d'un livret de compétences

### Mesures ministérielles

#### (...) Modalités

- Création d'un livret de compétences qui suivra l'élève tout au long de sa scolarité au collège : c'est à partir des compétences acquises et recensées dans ce livret que les conseils pour l'orientation seront donnés – et non comme c'est trop souvent le cas, à partir de ses déficits.

Ce livret pourra être rempli avec les élèves durant l'heure de vie de classe qui sera en Troisième essentiellement consacrée à l'éducation à l'orientation.

- Dans le même esprit, le bulletin trimestriel fera apparaître les progressions et compétences des élèves. (...)

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Outre qu'elle représente une augmentation considérable de la charge de travail, nous ne sommes pas favorables à cette mesure qui dissocie performances scolaires et compétences, alors qu'il n'y a pas de compétences sans objet. De plus, il y a risque d'une évaluation impressionniste et subjective (et par conséquent non valide) et ce livret évoque pour nous l'offensive européenne sur la carte individuelle de compétences et les projets du M.e.d.e.f. qui la verrait remplacer avantagement les diplômes.

Nous sommes favorables par contre à une évolution du bulletin qui permettrait une évaluation plus précise des connaissances et des compétences disciplinaires des élèves. Il faudrait également faciliter l'accès des personnels au dossier des élèves.

# Risque majeur d'un nouvel alourdissement des tâches

**A** lors que les conditions d'enseignement en classe ne connaîtront pas d'amélioration sensible, hormis peut-être en Sixième avec les moyens de mise à niveau qui s'annoncent, le nombre de tâches nouvelles est impressionnant si l'ensemble des mesures s'applique. Le bulletin critérié et le « livret de compétences » doubleront le temps consacré à ces tâches de fin de trimestre, sachant que certains d'entre nous ont tous les élèves de l'établissement. S'y ajouterait une rencontre par trimestre pour chaque classe avec les parents, alors qu'en général on ne dépasse pas deux réunions annuelles actuellement. Au chapitre des tâches éducatives nouvelles, de nombreux collègues seront sollicités pour des tâches de « tutorat » et pour l'extension des

études dirigées. Ce seront au mieux des H.s.e. qui les rémunéreront. Les professeurs principaux se verraient systématiquement imposer un temps de présence supplémentaire pour les heures de « vie de classe ». Les nouveaux « coordonnateurs » par niveau passeront leur temps en réunions. S'ajoute à cela la nécessité de renforcer le travail collectif pour les « travaux croisés » en Quatrième et pour les liaisons avec le C.m.2 et la Seconde. On sent bien que l'intention est d'allonger démesurément le temps de présence dans l'établissement, de renforcer toutes les formes de guidance, d'écoute, de dialogue sans réponse véritablement aux problèmes d'apprentissage que connaissent beaucoup d'élèves. On reste sur un versant coupé de la nécessité d'apprendre des

connaissances pour développer des capacités intellectuelles et des savoir-faire précisément catalyseurs de comportements positifs vis-à-vis du travail et de la vie scolaire. Car la réalité, c'est que plus les enseignants passeront de temps à des tâches d'organisation, moins ils en consacreront à soigner les séquences d'enseignement. Nous ne récusons pas l'utilité de renforcer la cohérence et la cohésion des équipes pédagogiques et éducatives, de suivre plus attentivement les jeunes, de prendre le temps de leur parler individuellement, de renforcer les liens avec les parents. Mais on ne peut le faire sans alléger la charge d'enseignement, en profitant du bénévolat ou en écrasant les enseignants d'heures supplémentaires. N'est pas même repris le droit accordé par François

Bayrou de banaliser une journée par trimestre pour les concertations. Rappelons que les enseignants du premier degré ont bénéficié d'allègements successifs de leurs charges d'enseignement pour les tâches de concertation. Le rapport Dubet a montré que cette demande est massive. Nous demandons donc que ces tâches viennent en déduction des heures de cours sous la forme d'une heure de décharge pour tous ; aucun service pour les non agrégés ne devrait dépasser 17 h. Ce serait une première étape. Il faut donc refuser la 2e H.s.a. qu'on ne peut plus désormais nous imposer. Il faut intégrer dans le service les heures d'études, de tutorat, de vie de classe. Il faut refuser tout ce qui s'accumule et asphyxie notre métier.

**Denis Paget**

## Evolution des S.e.g.p.a.

### Mesures ministérielles

(...) Dès les premières années de la S.e.g.p.a. :

- favoriser les échanges d'enseignants entre collège et S.e.g.p.a. dans les disciplines générales ;
- encourager les échanges de services entre les professeurs pour faciliter les interventions de P.I.p. de L.p. en S.e.g.p.a. ;
- informer pour élargir le choix de l'offre de formation en encourageant les possibilités pour un élève d'effectuer, dès la classe de Quatrième, un stage dans une autre S.e.g.p.a. ou dans un lycée professionnel ;
- ouvrir les S.e.g.p.a. aux enseignements et aux pratiques artistiques ;
- mieux intégrer les locaux au collège, associer les élèves aux activités éducatives du collège (C.d.i., activités culturelles, sorties scolaires) ;
- élaborer une carte des formations visant à la convergence des champs professionnels, par la mise en réseau des établissements (S.e.g.p.a., L.p., C.f.a.) et par un travail précis sur les critères d'affectation en lycée professionnel.

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Le ministère poursuit sa logique d'intégration des classes de S.e.g.p.a. dans le collège. Si cette intégration signifie partage des locaux, une association des élèves aux activités éducatives (C.d.i., activités culturelles...) elle ne doit surtout pas conduire à une dilution de la structure dans l'ensemble du collège. La S.e.g.p.a. doit être clairement identifiée au sein du collège et conserver une dotation autonome. Les échanges de personnels ne doivent donc pas être banalisés. Les professeurs de collège ne peuvent intervenir en S.e.g.p.a. que sur la base du volontariat. Ils doivent alors bénéficier d'une formation A.i.s. et d'une décharge de service pour la concertation. Par ailleurs, la formation professionnelle qui identifie la S.e.g.p.a. doit être assurée pour tous les élèves de Quatrième et Troisième de S.e.g.p.a. Elle est pourtant aujourd'hui menacée. Les sorties sans qualification sont encore trop nombreuses. Seule la moitié des élèves est orientée vers une qualification professionnelle en L.p. ou C.f.a.. Nous demandons une révision de la carte des formations qualifiantes de niveau V pour que tous les élèves de S.e.g.p.a. puissent accéder à un C.a.p. en lycée professionnel.

## Un professeur coordonnateur par niveau

### Mesures ministérielles

- Il favorise le travail en commun des enseignants d'un même niveau.
- Il permet aux enseignants d'avoir une approche plus globale de chaque niveau de l'établissement.
- Il facilite les relations entre la direction et l'ensemble des enseignants.
- Il facilite les échanges entre les enseignants et d'autres personnes intervenant auprès des élèves : emplois-jeunes, surveillants, tuteurs...
- En Sixième, il anime la liaison C.m.2-Sixième. En Troisième, il participe à la coordination des actions d'orientation.

- Il fera partie d'un conseil pédagogique qui assurera, avec le chef d'établissement, l'animation pédagogique du collège.
- Les professeurs coordonnateurs seront mis en place sur la base du volontariat des équipes pédagogiques, dans le cadre de l'autonomie des établissements.

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Nous sommes fermement opposés à cette mesure qui instaurerait un échelon intermédiaire entre les personnels et le chef d'établissement, sorte de « super-profs » risquant de servir - éventuellement à leur corps défendant - de « relais » des équipes de direction auprès des collègues. Cette conception s'inspire du rapport Pair ; rien n'est dit sur la manière dont seraient en fin de compte « choisis » les professeurs coordonnateurs. De plus, nous ne voyons pas la pertinence d'une coordination par niveau. Des heures de concertation, doivent permettre à une équipe, ou à l'ensemble des équipes, pour une classe ou pour plusieurs, de travailler ensemble quand le besoin s'en fait sentir. Nous pensons néanmoins qu'il faut faciliter une réflexion pédagogique sur le projet d'établissement, trop souvent « projet du principal ». Mais en aucun cas les collègues ne doivent être désignés par le chef d'établissement pour accomplir cette tâche. Un groupe de travail pourrait être constitué à partir de conseils d'enseignement réactifs, par des enseignants désignés par leurs pairs et volontaires pour mener cette réflexion.



## L'accompagnement pédagogique des enseignants

### Mesures ministérielles

Les enseignants demandent à être accompagnés dans l'évolution et l'enrichissement de leurs pratiques pédagogiques, en particulier dans des domaines prioritaires comme la maîtrise des langages, le développement des sciences expérimentales, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à l'orientation. L'inspection individuelle ne suffit pas à répondre à cette demande.

Pour cela se mettra en place un réseau polyvalent composé d'inspecteurs pédagogiques régionaux, d'inspecteurs de l'Éducation nationale, d'experts, chargé de soutenir les équipes dans leur progression et de répondre à leurs attentes.

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

Accompagnement et soutien aux équipes, oui. Mais à condition que les choses soient claires. Cet « accompagnement » doit être bien distinct de l'évaluation. Et à condition aussi que l'on sache bien qui fait quoi et avec quels moyens ? qui sont les « experts » ? choisis comment ? quels moyens pour que ce rôle des inspecteurs ne se fasse pas encore plus au détriment de ceux qu'ils ont déjà et n'arrivent pas à assurer ?



© CLÉMENT MARTIN

## Observatoires académiques des pratiques pédagogiques

### Mesures ministérielles

Face à la grande diversité des élèves accueillis dans les collèges, il s'agit de mieux connaître les multiples pratiques développées au quotidien par les équipes éducatives (...).

### Modalités de mise en œuvre

Des observatoires académiques des pratiques pédagogiques, intégrant le dispositif, et associant les I.u.f.m., les universités et l'Institut national de recherche pédagogique (I.n.r.p.), chargés de suivre et d'analyser les pratiques pédagogiques, de poursuivre des recherches-actions et de contribuer à la réflexion sur la définition des compétences communes seront constitués. (...)

### Appréciations et propositions du S.n.e.s.

La proposition est séduisante et rappelle par certains aspects notre demande d'observatoires régionaux des programmes et des pratiques, pour établir des bilans réguliers, pour confronter les points de vue entre les enseignants et les autres personnels de collège avec les chercheurs, les formateurs de maîtres...

De ce point de vue, le dispositif officiel doit absolument intégrer les enseignants à la réflexion, ce que ne prévoit pas pour l'instant le texte de la ministre.



© CLÉMENT MARTIN

## Une réforme des collèges sans enseignants documentalistes

Les mesures annoncées pour le collège des années 2000 marginalisent (délibérément ?) les C.d.i. et les enseignants documentalistes.

Certes, on affirme que « l'apprentissage de la démarche documentaire est fondamental » avec Internet, que « ces apprentissages nécessitent des espaces de travail adaptés : ordinateurs en nombre suffisant au centre de documentation et d'information, salle multimédia... ». Mais pas un seul mot n'est dit sur notre rôle spécifique. Certes, on affirme la nécessité de « guider chaque élève vers une pratique autonome, personnelle de la lecture et de l'amener à utiliser les lieux de lecture qui sont à sa disposition (C.d.i., bibliothèques municipales) mais le rôle du documentaliste est minimisé : « il sera associé à cette démarche ».

Nous ne sommes pas cités dans le travail en équipe, encouragé dans le cadre des « travaux croisés » ; nous ne figurons pas dans la liste des personnels de « l'équipe du collège »...

L'on ne peut que s'interroger sur ces silences, ces allusions à notre existence.

Après son refus de répondre à nos courriers, de nous

recevoir lors de l'action nationale, le ministère persiste et signe. Méconnaître le rôle pédagogique des C.d.i. et des documentalistes lui sert d'alibi pour ne pas recruter et pour ne pas créer les postes nécessaires.

En octobre 97, nous avons fait poser par un parlementaire une question écrite au ministre sur le nombre de documentalistes. La réponse est enfin parue au *J.o.* du 3.5.99 ! 194 collèges n'ont toujours pas de poste et le taux d'encadrement reste dérisoire dans la plupart des établissements.

Le collège de l'an 2000 aurait besoin d'un plan pluriannuel de recrutements et d'implantation de postes. La lecture, la recherche documentaire, l'utilisation des T.i.c. doivent faire l'objet d'une véritable formation et d'un suivi tout au long de la scolarité. Les C.d.i. sont des lieux d'apprentissages et les documentalistes en sont les enseignants. La circulaire sur les compétences documentaires a été délibérément enterrée.

Ces différents constats montrent, une fois de plus, que notre profession n'a toujours pas été entendue.

**Danielle Courtoux,**

**Jean-Pierre Hennuyer**

### Le programme « nouvelles chances »

Elaboré à partir d'un rapport de Catherine Moisan, le programme « nouvelles chances » est destiné aux quelque 57 000 jeunes qui sortent du système éducatif sans la moindre qualification, avant même d'avoir atteint un C.a.p.

Comme l'indique la circulaire de référence parue au *B.o.* n° 21 du 27 mai, le public concerné nécessite sans nul doute des solutions « cousu main » et la coopération de tous les acteurs de la formation et de l'insertion.

Mais nous aurions aimé que ce qui touche à la prévention des ruptures au collège soit plus concret et plus ambitieux. Le rapport sur ce plan reste très modeste et, bien que stigmatisant les réponses en termes de structures, le texte ne prévoit pourtant que le développement des classes spécifiques : Quatrième A.e.s., Troisième insertion et classe relais. Toutefois, il faut souligner que pour la première fois un texte officiel préconise la mise en place d'équipes de suivi des élèves en grande difficulté, sur plusieurs années.

La conception développée des parcours de formation qualifiants après le collège fait une grande place à l'entreprise. Il nous paraît important de ne pas considérer que le contact avec le milieu professionnel s'avère automatiquement aisé et remobilisateur.

L'accueil de ces jeunes requiert une préparation, un projet pédagogique et une disponibilité des tuteurs encore plus importants.

Le montant des moyens financiers qui seront consacrés à ce programme n'est pas connu mais, lors de sa présentation, Claude Allègre a affirmé qu'il bénéficiait du soutien de fondations de grands groupes tels Vivendi et E.d.f. Il mise également sur l'engagement des régions et espère inscrire son plan dans les programmes européens.

**Françoise Dumont**

**ASSISES  
NATIONALES  
« FEMMES  
ET SPORT »**

Les premières assises nationales « Femmes et sport » ont eu lieu les 29 et 30 mai à l'initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports. Depuis plus d'un an, le ministère de Marie-George Buffet a lancé dix groupes de travail chargés de produire un rapport d'étape avec, à l'horizon fin 99, la mise en place d'une charte. Déjà, un budget a été dégagé et des correspondantes régionales ont été mises en place.

A partir des rapports des dix groupes, des tables rondes et des ateliers ont réuni plus de 400 personnes venant d'horizons très différents : sportives, chercheurs, syndicalistes, qui se sont interrogées sur les pratiques sportives féminines, comment les rendre visibles dans les médias, quels sont les obstacles et comment améliorer la place et le rôle des femmes dans le mouvement sportif. Bien évidemment, le rôle de l'école n'est pas absent des analyses.

**INTERNATIONAL**

**Cotonou (Bénin)**

A l'appel du S.y.n.e.m.p. (Syndicat national des enseignements maternel et primaire du Bénin), les enseignants du premier degré sont en lutte, pour le respect et la défense de leurs droits.

Le 30 octobre 1998, le syndicat a adressé une lettre aux autorités compétentes, sans suite ; le 9 mars, les syndicats ont organisé une marche suivie d'un sit-in au ministère de l'Éducation nationale.

Depuis le 16 mars 1999, les syndicats ont déclenché un mouvement de grève reconductible de 72 heures, jusqu'à satisfaction de leurs revendications, notamment :

- organisation immédiate de journées de réflexion et de concertation ;
- formation des enseignants aux nouveaux programmes ;
- rejet du projet de texte relatif à l'avancement au mérite.

Les négociations sont actuellement en cours entre le ministère et les représentants syndicaux.

**Ouagadougou (Burkina)**

A l'appel de la Centrale des travailleurs du Burkina, les syndi-

**MUTATIONS 1999**

**Le ministère s'enferme**

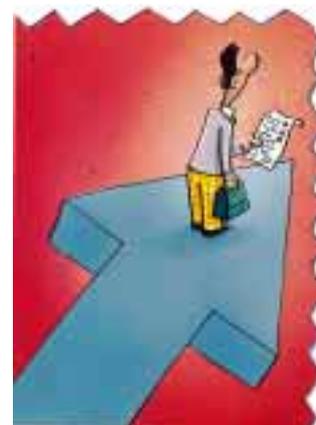
*Dans un numéro de Mutations 99 présenté à la presse le 27 mai, le ministère de l'Éducation nationale continue d'afficher un bilan positif de la première phase des opérations du mouvement déconcentré. Cet affichage est, selon nous, fondé sur des amalgames et des comparaisons tronquées et discutables.*

**P**ar exemple, le ministère fonde en un seul bloc les mutations des enseignants du second degré, y compris P.I.p. et professeurs d'E.p.s., alors que les comportements et les flux de mutation y sont fort différents, notamment par l'histoire des enseignements, des disciplines et des recrutements.

Le S.n.e.s. ne compare que ce qui est comparable, dans son champ de responsabilité (personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges), entre le mouvement interacadémique 1999 et, pour le mouvement 1998, tous les demandeurs ayant formulé au moins un vœu hors de leur académie, alors que le ministère indique ne tenir compte que des « demandes dont le premier vœu portait sur une autre académie » gommant par exemple les effets de

limitrophie des vœux portant de part et d'autre des frontières académiques. **LE MOUVEMENT 1999 EST MOINS FLUIDE**

- Les demandes de mutation ont fortement diminué
  - en 1998 : 39 167 demandeurs, dont 20 488 titulaires en mutation ayant formulé au moins un vœu externe à leur académie et 18 679 premières affectations et réintégrations ;
  - en 1999 : 31 675 demandeurs (- 19,1 %) dont 15 138 titulaires en mutation (- 26,1 %) et 16 537 premières affectations et réintégrations (- 11,4 %).
- La mobilité nationale des enseignants est réduite
  - en 1998 : 27 545 mutations de type interacadémique réalisées, dont 8 866 titulaires en mutation ;
  - en 1999 : 24 406 mutations inera-



cadémiques réalisées (- 11,4 %) dont 7 869 titulaires en mutation (- 11,3 %).

Au total, on compte plus de 3 000 mutations et affectations en moins, dont près de 1 000 mutations *stricto sensu*, c'est-à-dire fondées sur la mobilité volontaire.

**UNE RÉPARTITION PLUS INÉGALE DES JEUNES ENSEIGNANTS**

- En 1998 : près de 11 académies, en moyenne, étaient accessibles aux jeunes néorecrutés sans bonifications familiales (23 académies accessibles aux stagiaires avec bonifications familiales).
  - En 1999 : seules 7 académies (- 4), en moyenne, restent accessibles aux jeunes néorecrutés sans bonifications familiales (seules 17 académies, soit - 6, restent accessibles aux stagiaires avec bonifications familiales).
- Les phénomènes de déséquilibre déjà amorcés lors des précédents mouvements s'aggravent :
- 28,2 % des sortants d'I.u.f.m. sont affectés dans la seule académie de Créteil (17,7 % en 1998) ;
  - 55,3 % des sortants d'I.u.f.m. sont affectés à Créteil, Amiens, Versailles, Lille (51,1 % en 1998).

**T.a. : des vœux en plus ?**

De nombreux collègues T.a. s'étonnent et s'inquiètent de voir dans leur demande intra apparaître des vœux supplémentaires qu'ils n'ont jamais formulés : en effet, tous ceux qui n'ont pas demandé toute Z.r. dans leur département actuel d'affectation se sont vu ajouter, par l'administration, ce vœu ainsi que le vœu toute Z.r. dans l'académie.

Le problème de fond réside en fait dans la décision autoritaire du ministère de transférer sur zone de remplacement tous les T.a. qui n'obtiendraient pas satisfaction dans leurs vœux : rappelons que le S.n.e.s. a contesté dès l'origine cette décision.

Dans ce cadre, il a été prévu que les T.a. bénéficieraient d'une bonification prioritaire (1000 points) sur la Z.r. comprenant leur affectation rectorale actuelle et, s'ils ne peuvent y être affectés, par éloignement progressif à partir de celle-ci, sur les autres Z.r. du département puis de l'académie.

Pour rendre cette priorité effective, le ministère, confronté aux contraintes techniques de son logiciel, a choisi d'ajouter ces vœux à ceux qui ne les avaient pas formulés : seul moyen pour éviter que les collègues qui n'auraient pas satisfaction dans leurs vœux soient nommés en extension de manière aléatoire. Cette mesure technique vise donc à éviter le pire mais n'enlève rien au problème de fond.

Et la moindre des choses aurait sans nul doute été d'informer clairement les intéressés.

Vous avez dit gestion plus humaine ?

**Gérard Aschieri**

Dans les académies traditionnellement très demandées, à une exception près, les pourcentages de néorecrutés ayant pu rester dans leur académie de formation fondent comme neige au soleil.

Académie	1998	1999
Aix-Marseille	34,6 %	19,0 %
Bordeaux	22,7 %	16,3 %
Clermont	30,2 %	11,4 %
Grenoble	25,5 %	10,4 %
Limoges	26,9 %	13,4 %
Montpellier	19,8 %	20,4 %
Nantes	25,7 %	12,1 %
Paris	7,0 %	2,9 %
Poitiers	17,2 %	8,7 %
Rennes	15,8 %	8,7 %
Toulouse	16,0 %	9,6 %

### LES DISPARITÉS ENTRE LES ACADÉMIES S'ACCROISSENT

Jusqu'en 1998, le mouvement national permettait globalement de mieux « lisser » les disparités académiques, principalement par la « mise au pot commun » de toutes les possibilités de mutation : postes fixes, postes de remplacement, T.a. (capacités d'accueil) + libérations en cours de mouvement et le mélange intime des types de mutation (« inter » = changements d'académie + « intra » = mutations au sein de l'académie), les effets de masse et d'échelle se conjuguèrent ainsi pour développer l'accessibilité des académies.

En 1999, plus de 18 académies sur 30 sont devenues moins accessibles qu'en 1998, y compris pour des titulaires ayant un barème moyen.

Notre opposition à la déconcentration et notre volonté de reconstruire un mouvement national amélioré ne sont donc pas des lubies dogmatiques, mais relèvent de notre conception du mouvement : allier le besoin et le désir de mobilité des enseignants, dans la clarté

### Le savant comptable et le fin lettré

Claude Allègre au Sénat le 7 mai 1999 a déclaré dans le cadre des conclusions de la commission sénatoriale sur les personnels de l'E.n. :

« (...) Par ailleurs, nous avons au cours de ce mouvement déconcentré mis fin aux 40 000 postes de titulaires académiques pour enfin les affecter dans les établissements aux fins de remplacement ».

Mais que faisaient-ils jusque-là ?

Les 40 000 collègues T.a. apprécieront, au choix, l'humour, l'incompétence ou la mauvaise foi de leur ministre !

Mais le savant comptable est aussi un fin lettré qui rappelle quelques lignes plus loin au président de la commission sénatoriale :

« Monsieur Gouteyron, sans doute savez-vous que (...) fut un temps, la poésie avait besoin d'indications en marge. Cela s'appelait la glose. Les mauvais poèmes en avaient besoin » Quel sens de l'à propos.

### Académie de Créteil premier coup d'arrêt à la déréglementation

La première phase du mouvement académique d'affectation des personnels enseignants a commencé aujourd'hui, avec une journée de retard, par la vérification des barèmes de 7 400 professeurs de lycée et collège.

En effet, le recteur, profitant de la déconcentration du mouvement national mise en place cette année par le ministre, avait décidé d'affecter sur poste, de façon arbitraire, sur proposition des chefs d'établissements et hors de tout barème, une centaine de collègues. Suite aux protestations unanimes des organisations syndicales, cette liste a été ramenée, dans un premier temps à une cinquantaine de personnes.

Dans les faits, cela constituait une remise en cause du contrôle paritaire sur le mouvement académique, acquis en 1981, qui assure à tous une égalité de traitement et des affectations dans la transparence. Les organisations syndicales, et tout particulièrement le S.n.e.s., sont attachées à un traitement équitable de tous les collègues, conformément aux règles définies nationalement. Elles ne pouvaient accepter que le recteur de Créteil décide de remettre en cause ces principes dont le respect est fondamental.

C'est pourquoi les élus du personnel (S.n.e.s.-F.s.u., S.g.e.n.-C.f.d.t., S.n.a.l.c.-U.s.i., S.n.f.o.l.c.) ont refusé de siéger hier en attendant d'être reçus par le recteur à 17 h 30.

Lors de cette audience, ils ont exigé le retrait de la liste établie par le recteur et qu'aucun poste ne soit bloqué afin que tous les collègues puissent participer au mouvement à leur barème.

Le S.n.e.s. en faisant une question préalable, le recteur a finalement accepté de retirer cette liste.

Par ailleurs, la question a été posée de donner la possibilité aux enseignants qui seront affectés sur zone de remplacement (vraisemblablement plus de 2 000 !) de pouvoir indiquer des préférences pour leur affectation (petites suppléances ou poste à l'année, collège ou lycée, indications géographiques...). Le recteur s'est retranché derrière une note de cadrage ministérielle qui lui interdirait d'offrir cette possibilité aux personnels. Il nous reste à nous mobiliser pour obtenir gain de cause. Le S.n.e.s. a édité une pétition pour y contribuer.

**Communiqué de presse du S3 de Créteil, 1<sup>er</sup> juin 1999**

et l'équité, avec une bonne répartition des personnels dans l'intérêt du service public.

Force est de constater que le mouvement inter 1999 n'a pas répondu à ces objectifs de meilleure mobilité et de bonne répartition nationale des enseignants, principalement pour les jeunes néorecrutés.

Ce n'est qu'à l'issue du mouvement

intra, fin juin, que pourra être établi un bilan définitif de la totalité des opérations de mutation. Les enjeux : l'équité, la transparence, la mise en échec de l'arbitraire. A cet égard, le recul imposé au recteur par nos collègues de l'académie de Créteil, dans un cadre intersyndical à l'initiative du S.n.e.s. (cf. communiqué ci-dessus) est exemplaire de ce combat qu'ensemble nous pouvons gagner.

**Christophe Barbillat,  
Danielle Hémary**



cats de fonctionnaires et agents de l'Etat ont déclenché une action de grève le 26 mai 1999.

Ils dénoncent et rejettent la réforme des statuts dans la fonction publique, les textes prévoient le recrutement de contractuels et de vacataires mais traitent aussi de l'avancement.

### PUISSANTE GRÈVE DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

A l'appel du S.n.e.s., du S.n.u.i.p.p., du S.e., du S.g.e.n. et du S.n.c.-S.n.l., les personnels des établissements du réseau de l'A.e.f.e. se sont mis en grève le 20 mai pour exiger la reprise et l'aboutissement des discussions entre l'A.e.f.e. et les organisations syndicales sur l'amélioration de la situation des résidents et des recrutés locaux.

Plus de 60 % des personnels des établissements scolaires français à l'étranger ont fait grève pour demander au ministère des Affaires étrangères de donner des réponses à leurs demandes.

Par exemple, la grève a été suivie à plus de 75 % en Afrique du Sud, au Brésil, en Centrafrique, au Chili, en Colombie, à Djibouti, en Ethiopie, au Mali, au Paraguay, au Pérou, au Sénégal, au Togo, en Turquie et dans plusieurs établissements de Grande-Bretagne, de Madagascar et de Tunisie.

Suite notamment à la grève de Niamey en janvier, des discussions s'étaient engagées sur la méthode à utiliser pour attribuer les primes de cherté de vie et sur les conditions de rémunération et de protection sociale des recrutés locaux. Elles avaient été interrompues fin mars dans l'attente d'un arbitrage du ministère des Affaires étrangères.

Le dialogue va maintenant reprendre pour décider de mesures concrètes applicables dès la rentrée, en particulier l'exonération des droits de scolarité. Ces mesures doivent être les prémices d'une réforme du décret du 31 mai 1990 qui doit porter selon nous sur l'attribution d'une prime de cherté de vie liée à un mécanisme utilisé dans la fonction publique à l'étranger et sur la reconnaissance de tous les droits aux résidents (temps partiel, C.p.a.).

# Enjeux aut

*636 006 candidats sont inscrits au baccalauréat 1999.*

*Leur nombre augmente légèrement (635 054 inscrits en 98) en dépit de la baisse démographique chez les adolescents*

*mais les évolutions varient selon les types de bac.*

*Le bac général, le plus ancien de tous puisqu'il remonte à Napoléon, continue de baisser (2,93 % de moins).*

*La baisse concerne surtout la série littéraire qui ne compte plus que 80 118 candidats contre encore 87 373 l'an passé (- 8,30 %).*

*La série économique avec 96 231 candidats ne perd que 1,75 % et la scientifique avec 167 894 candidats n'en perd que 0,85 %.*

*En revanche, les bacs plus récents gagnent du terrain.*

*Toutes les séries du bac technologique progressent et essentiellement la série tertiaire (+ 5,73 %).*

*Enfin le bac professionnel créé au début des années 1990 compte 4,66 % de candidats de plus.*

*Souvent critiqué voire remis en cause, le baccalauréat est le premier grade universitaire à la charnière entre le secondaire et l'enseignement supérieur et il doit le rester.*

*Dans le contexte européen, il existe une pluralité de modalités à la fois de certification de fin d'études secondaires et d'entrée dans l'enseignement supérieur.*

*L'originalité du bac français est de fondre dans un même diplôme ces deux fonctions qui dans d'autres pays peuvent être séparées.*

*Le baccalauréat garde donc toute sa pertinence et nous devons être vigilants face aux menaces qui apparaissent régulièrement. La création d'un livret de compétences pour le collège n'est pas innocente et rappelle fortement le portefeuille de compétences proposé au niveau européen qui se substituerait aux diplômes. Il est évident que le ministère - qui annonce une réflexion sur le bac pour l'an prochain - n'a pas renoncé à introduire le contrôle en cours de formation. Il faut améliorer l'examen certes, mais notre ambition est claire : permettre à un plus grand nombre de jeunes d'obtenir le baccalauréat. Or les tendances actuelles sont préoccupantes et ces dernières années témoignent en effet d'une stagnation du pourcentage de réussite d'une classe d'âge !*

**D**ans quelques jours, les élèves de Terminale vont de nouveau affronter les épreuves du baccalauréat. Sera-t-il le dernier dans sa forme actuelle ? Concernant l'avenir, Claude Allègre a annoncé devant le Conseil supérieur de l'Éducation, le 4 mars 99, une réflexion durant l'année scolaire 1999-2000 sur les modalités d'organisation du baccalauréat. Il avance à nouveau des propositions de contrôle en cours de formation pour certaines disciplines. En tout état de cause, la réforme des lycées qui se traduit par une diminution des horaires de tous les élèves pour financer l'aide individualisée offerte à quelques-uns aura des incidences certaines sur le baccalauréat. Baisse des exigences ? Sans nul doute avec moins d'heures en mathématiques, en français, en langues vivantes en Seconde. Si la réforme s'applique, les textes prévoient une diminution en moyenne de deux heures en Première et en Terminale. Et cela sans amélioration significative des conditions d'enseignement, sans réduction programmée des effectifs (sauf pour 8 % des classes de Terminale qui ont plus de 35 élèves). Et on nous répond que des dispositifs

pédagogiques plus souples pourront compenser les pertes horaires ! Même inquiétude concernant les contenus et la méthode ministérielle pour réviser les programmes et procéder à des allègements : réflexion hâtive menée par des experts sans consultation véritable du terrain.

Un petit nombre de matières (non définies) donneront lieu à une épreuve anticipée à la fin de la Première. Veut-on revenir à un baccalauréat en deux parties ? Pense-t-on ainsi mieux préserver un véritable 3<sup>e</sup> trimestre ? Sinon n'envisagerait-on pas pour ces disciplines d'autres modalités d'évaluation ? Il est évident que l'enseignement de ces matières en Terminale risque d'être bien aléatoire : on constate par exemple que la L.v.2 obligatoire en Première S devient facultative en T.s., que l'enseignement scientifique introduit en E.s. ne se poursuit pas en Terminale E.s., et qu'il disparaît en T.I. Quelle cohérence dans les parcours de formation ? Avec les poursuites d'études ? Ce n'est pas la meilleure façon de répondre à l'exigence de culture pour tous les jeunes. Quel sens peut avoir un enseignement qui n'existe qu'une année ?



# Cour d'un diplôme

## NOMBRE DE CANDIDATS AU BAC

	1998	1999	Evolution en %
Général	354 652	344 243	-2,93
Technologique	178 743	185 368	+3,71
Professionnel	101 659	106 395	+4,66
TOTAL	635 054	636 006	

Nous estimons que les T.p.e. bien pilotés, bien accrochés aux disciplines pourraient être un dispositif intéressant permettant de multiplier les pratiques pédagogiques et, par un travail interdisciplinaire, donner un accès progressif à l'autonomie. Mais leur évaluation – nécessaire – soulève bien des questions : il ne saurait être question d'introduire par ce biais le contrôle en cours de formation ni d'en faire l'épreuve du second groupe. Une soutenance orale pourrait être envisagée : elle attesterait de l'authenticité de la démarche du lycéen. La réflexion est ouverte : qu'en pensez-vous ?

Interrogations, inquiétudes sont révélatrices des enjeux. Le baccalauréat reste décisif pour les familles, pour les jeunes : « il jouit d'un statut de clef de voûte de l'enseignement français et de diplôme sans lequel l'avenir professionnel et social de

chacun est incertain, voire compromis » (Cour des Comptes).

Dispenser une formation de plus en plus exigeante pour plus de jeunes, conserver la valeur du bac qui donne accès à l'enseignement supérieur, permet la poursuite d'études et la reconnaissance dans le système des relations professionnelles, telle est notre logique. Quelle serait la valeur d'une certification basée sur un contrôle en cours de formation ? On aurait vite fait d'établir des classements : le bac du lycée x est bien supérieur à celui qui est obtenu dans le lycée voisin. Faute de référence nationale, les établissements de l'enseignement supérieur organiseraient leur propre recrutement. Au niveau pédagogique, le contrôle en cours de formation, en multipliant les épreuves, en mettant le jeune sans cesse sous pression, lui ferait rapidement oublier ce qu'il a dû apprendre très vite pour pouvoir préparer le nouveau contrôle. Ce n'est certes pas le meilleur moyen d'acquérir une culture exigeante.

Si le bac, premier grade universitaire, garde sa pertinence, il ne peut régler à lui seul les problèmes d'orientation dans les diverses formations supérieures et, encore moins, l'échec en premier cycle universitaire qui appelle des mesures pédagogiques et des moyens spécifiques.

On mesure l'importance du bac examen anonyme et que le saborder serait aller à l'encontre de l'intérêt des jeunes. Cela ne signifie pas que tout est parfait : nous devons réfléchir à des épreuves répondant mieux à des objectifs de formation, plus formateurs. Mais aller dans le sens d'une plus grande démocratisation suppose aussi qu'on améliore la diversification des voies de formation et qu'on offre des débouchés, des poursuites d'études à tous les baccalauréats.

## Le bac en Europe

La scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 15/16 ans tend à s'imposer en Europe. Mais la très grande majorité des jeunes achèvent un second cycle d'enseignement secondaire, général, technologique ou professionnel. Le second cycle professionnel peut être sous une forme scolarisée, ou en alternance sous contrat de travail fortement réglementé (système dual allemand) ou très informel (Italie, Royaume-Uni). Au total, 71 % des jeunes Européens ont achevé en 1995 un second cycle d'enseignement secondaire en Europe : 80 % en France (y compris C.a.p., B.e.p. en L.p. ou apprentissage), 83 % au Danemark, 81 % en Allemagne, Autriche, 62 % au Royaume-Uni...

Au niveau du second cycle du second degré, dans certains pays, c'est la voie générale qui est dominante (Royaume-Uni, Espagne...), dans d'autres, c'est la voie professionnelle (Allemagne, Pays-Bas, Suisse), dans d'autres enfin, il y a équilibre entre les deux avec éventuellement une voie technologique assimilable à la voie générale dans la mesure où elle débouche largement sur la poursuite d'études (France, Norvège et Italie).

### Procédures d'accès à l'enseignement supérieur en Europe

Dans tous les pays de l'Union, la condition minimale d'accès à l'enseignement supérieur est la possession d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire. D'autres procédures d'admission peuvent s'ajouter : examen d'entrée ou concours d'entrée, présentation d'un dossier, passage d'un entretien... Il s'agit en général de limiter le nombre d'entrées, de respecter un *numerus clausus* national. Ainsi en Espagne, l'examen d'entrée à l'université, « la selectividad », défini au niveau national tend à se généraliser. Une autre épreuve peut même s'ajouter pour définir l'université d'accueil. Au Royaume-Uni, les institutions décident du nombre de places et des conditions d'admission. Un organisme central reçoit les vœux des futurs étudiants (six choix d'établissement et de formation) et les distribue aux différentes universités et collèges d'enseignement supérieur. Mais la décision finale est prise par l'établissement au vu des résultats obtenus aux examens de fin d'enseignement secondaire. Peu d'étudiants ne trouvent finalement pas de place : l'élimination se fait plutôt au niveau du second cycle du second degré par les droits d'inscription à l'entrée en université et l'absence de bourses. En Allemagne, l'accès à certains cours a lieu via une procédure de sélection supra-régionale sur la base d'un accord passé entre les Länder sur l'allocation des places d'études. Aux Pays-Bas, toutes les filières d'enseignement supérieur sont en principe libres d'accès, mais le nombre d'entrées peut être limité au niveau national en fonction des besoins du marché du travail, ou par l'institution d'enseignement supérieur.

### Modalités du diplôme de fin d'études secondaires

Il existe en général une évaluation des élèves en fin d'études secondaires. Mais les modalités et la portée de celle-ci sont très variables selon les Etats. Aucun rapprochement n'est perceptible.

Il peut s'agir de diplômes nationaux (Allemagne, Autriche, France, Espagne, Italie), de diplômes d'établissement ou de certificats de scolarité. Ces derniers ne confèrent pas, en général, le droit d'accéder aux études universitaires.

Dans plusieurs pays, le caractère national du diplôme est établi par le caractère national du programme d'examen comme en France, parfois des adaptations régionales sont possibles (en Allemagne au niveau des Länder). Dans d'autres pays, l'attribution du diplôme peut se juger sur des épreuves aux contenus très variables là où est admise la liberté de choix par les candidats des matières à composer (exemple : les A. Level britanniques : l'élève choisit les sujets étudiés, mais l'établissement intervient en fonction des notes obtenues aux examens de fin de premier cycle).

La forme des épreuves offre un éventail de solutions très large entre la Suède où le contrôle continu des connaissances détermine la progression de l'élève, et la France où le baccalauréat est délivré au vu d'épreuves terminales. Pour l'Abitur allemand, la *selectividad* espagnole, le VWO diploma néerlandais, on conjugue contrôle continu et examen final. L'appréciation peut se faire de façon anonyme comme en Espagne et en France, ou par le professeur de la classe avec une double correction comme en Allemagne et aux Pays-Bas.

Pour les A. Level britanniques, les épreuves écrites et orales dont les sujets et les barèmes sont établis au niveau national, sont passées dans l'établissement au même moment, mais corrigées de façon anonyme par des enseignants requis à cet effet, rémunérés, et qui appliquent le barème établi au niveau national. Aucune forme de contrôle en cours de formation n'intervient pour les A. Level.



© CLÉMENT MARTIN

# Quelles épreuves, quelle évaluation ?

## Langues vivantes

« **R**edonner à l'oral une place au baccalauréat » fait partie des demandes du S.n.e.s. Il nous a été répondu naguère que l'écrit serait le gage d'un plus grand sérieux dans le travail en L.v.1..., avec l'aval de la direction des lycées, qui vit là le moyen de faire de substantielles économies.

L'apprentissage d'une langue vivante passe par un entraînement des quatre compétences à acquérir : compréhension écrite et orale, expression écrite et orale, la part réservée à chacune des compétences pouvant être modulée selon le statut de la langue (L.v.1, L.v.2, L.v.3) et la série, sans qu'aucune ne puisse être exclue sans lourd préjudice. L'évaluation doit être pensée dans ce sens.

### OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

L'épreuve de « compréhension auditive » annoncée pour 1997 n'a pas vu le jour. L'an passé une « expérimentation » fut proposée dans deux départements : la « compréhension auditive » était couplée avec une épreuve visant à tester « l'aptitude du candidat à la communication en situation de dialogue » et à la « prise de parole en continu à partir d'un document étudié en classe ». La moitié des lycées devant faire ces tests dans la perspective d'un contrôle continu, le tollé fut général. Quelques lycées testèrent l'épreuve ponctuelle. Nous attendons toujours le bilan officiel.

Cette année, une nouvelle expérimentation est lancée. Le projet n'est donc pas enterré.

### LA SITUATION APPELLE QUELQUES REMARQUES

Si réhabiliter la compréhension auditive est un point positif, l'évaluation de l'oral en L.v. ne peut se réduire à une épreuve qui n'inclut pas l'expression orale.

Il ne saurait être question pour autant de substituer le tout oral au tout écrit. Le baccalauréat est un examen national, l'évaluation doit donc être faite par des enseignants extérieurs à l'établissement, dans le cadre d'épreuves terminales. On mesure là tous les enjeux d'organisation (épreuve de compréhension simultanée pour les établissements ayant le même sujet, conditions d'équipement).

La réduction inacceptable des horaires de langues vivantes dans la réforme des lycées en l'état rend les efforts de nos collègues expérimentateurs bien surréalistes ; à moins de trois heures/élève par semaine, avec des effectifs toujours chargés, une seule heure, et pas toujours dédoublée, comment pourra-t-on travailler ? La seule prise en compte de la L.v.1 dans la réflexion ne creuse-t-elle pas le fossé entre L.v.1, L.v.2 et L.v.3 ? Autant de questions que nous souhaitons débattre. Donnez-nous votre avis. Si vous souhaitez en savoir plus sur l'expérimentation actuelle, contactez le groupe L.u. du S.n.e.s.



© CLÉMENT MARTIN

## Philo : enseigner et évaluer

**L**oterie philosophique, arbitraire de la notation, autant de poncifs occultant les raisons d'un échec effectivement massif des élèves. Remonter les moyennes serait masquer la crise. Crise, car un nombre croissant de copies est inévaluable, leur notation n'a plus aucune signification intellectuelle hors la politique ministérielle de compromis relayée par la hiérarchie (éviter les notes inférieures à 5).

Mais crise de quoi ? Pas de la notation, simple révélateur d'une conjugaison de facteurs sur lesquels il faudrait agir. Brièvement :

- Dans la technique les difficultés de langue sont si grandes que, sauf à renoncer à démocratiser l'accès à la culture, il faudra bien repenser la place de l'enseignement général dans le cursus.
- Les horaires : réduits dans le général et insignifiants dans la technique (70 h pour tout faire en un an : cours, exercices, corrections, préparation à l'oral et à l'écrit). Démocratiser exige des moyens : augmentation des horaires dans la technique, maintien dans le général et généralisation du dédoublement pour les travaux pratiques.
- Pour maintenir un exercice pertinent, la dissertation, qui n'est presque

plus enseignée, il faut inscrire son apprentissage méthodique et raisonné dans un programme qui en laisse le temps, donc plus resserré.

• Clarifier les attentes et développer une culture commune de l'évaluation. L'unanimité sur les principes n'empêche nullement d'importants écarts dans l'évaluation de leur degré de réalisation dans une copie. Les attentes sont visiblement différentes. Il faut sortir de l'implicite, spécifier bien davantage les exigences tout en refusant une normalisation inepte du genre : grille de critères.

• Repenser les programmes pour rétablir leur lien avec les sujets. Car la disparition d'une certaine compréhension commune des programmes et une structure (les grandes parties ou rubriques) devenue inopérante font de la liste des notions un index purement nominal, dont l'indétermination sémantique autorise tout, rend complètement imprévisible l'épreuve.

• Maintenir la dissertation pour toutes les séries sans repousser une diversification des exercices pourvu qu'ils restent philosophiques ; mesure indispensable dans la technique pour retrouver une crédibilité de l'épreuve, restaurer la confiance dans l'effort patient et le travail.



© CLÉMENT MARTIN

# Le D.a.e.u., un dispositif intéressant, mais peut-être un terrain d'expérimentation



© CLÉMENT MARTIN

**P**eu d'enseignants de lycée connaissent ce qui se cache sous ce sigle. Le D.a.e.u., c'est le diplôme d'accès aux études universitaires. C'est un diplôme totalement équivalent au bac. Il donne donc de droit accès à l'université, mais surtout, est reconnu dans l'échelle des qualifications et diplômes, permettant par exemple à une aide-soignante de présenter le concours d'entrée à une école d'infirmière. Il joue donc un rôle important dans la formation continue. Cet examen ne peut être préparé que dans des structures universitaires. Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter. Il faut avoir interrompu sa formation initiale depuis deux ans au moins, être âgé de 24 ans au moins ou de 20 ans si on a deux ans d'expérience professionnelle, si on est mère de famille. Pour obtenir le D.a.e.u., on passe

quatre épreuves. Deux sont obligatoires (français – langue pour le D.a.e.u. A., français – maths pour le D.a.e.u. B), deux sont à choisir dans la liste. Les stagiaires peuvent présenter l'examen jusqu'à 4 fois de suite, en choisissant la capitalisation (il faut avoir 10 dans chaque discipline, sans être obligé de toutes les passer la même année) ou la compensation (il faut avoir 10 de moyenne sur les 4 épreuves). Le D.a.e.u. se prépare en cours de jour, en cours du soir, en enseignement à distance, selon la disponibilité des stagiaires.

## UNE FORMULE INTÉRESSANTE

Que le D.a.e.u. existe est une bonne chose : il permet en effet à des adultes d'accéder à une qualification supérieure ou d'entrer à l'université dans de bonnes conditions, alors qu'ils n'auraient jamais pu repasser un baccalauréat, si ce n'est

par le C.n.e.d., et avec difficulté. Le D.a.e.u. permet également de réfléchir sur la réussite scolaire et la motivation : comment se fait-il que des gens ayant quitté l'école, parfois très loin du niveau bac, puissent, tout en travaillant, réussir cet examen qui, même s'il est moins lourd que le bac classique, n'est pas « bradé » ? qu'est-ce qui se passe pédagogiquement, psychologiquement, à ce moment ? Quels contenus sont porteurs de sens (d'autant que les stagiaires, à la différence des élèves, expriment très clairement leurs besoins et exigences), lesquels sont-ils obsolètes ?

## MAIS DES RISQUES DE DÉRIVES GRAVES

Si le D.a.e.u. est un examen défini nationalement, son application est très variable d'un site à l'autre. Les services de la formation continue de chaque université l'organisent selon leurs ressources, leurs conceptions, etc. Selon les sites, on proposera ainsi tel ou tel choix de disciplines, telle ou telle modalité d'organisation et de contenu des cours, telle ou telle forme d'examen. Les sujets des épreuves sont proposés par les enseignants eux-mêmes... Recours au local, pour l'organisation et la validation, (on retrouve là la tradition universitaire), mais aussi pour les financements : l'Etat se désengageant de plus en plus, ce sont les régions qui financent massivement non seulement les formations proprement dites, mais aussi les stagiaires (allocation de reclassement...). L'offre est ainsi différente et inégalitaire selon les régions, selon leurs moyens et les budgets qu'elles acceptent d'y consacrer.

Extrême variété, également, de statut des enseignants et de leur rémuné-

ration : professeurs du secondaire effectuant des vacances, Prag, moniteurs-thésards, vacataires extérieurs, nombreux sont les intervenants à intervenir dans les formations D.a.e.u., chaque site ayant sa propre politique de recrutement dont la transparence n'est pas forcément évidente.

Mais aussi terrain d'expérimentation : les contenus de formation sont proches de ceux du secondaire. Mais ce contenu est souvent décliné selon les modalités de la formation continue pour adultes : référentiels, programmes réduits à ce qui est utile, voire utilitaire, choix de l'efficacité à court terme, emprise de la méthodologie... les tensions sont fortes entre les envies de culture générale, d'ouverture, exprimées par les stagiaires eux-mêmes, et la logique souvent prégnante d'une efficacité telle qu'on la conçoit à l'entreprise, avec ses normes de qualité, sa standardisation, son taylorisme, appliqués à la formation et aux enseignants. C'est toute une redéfinition de l'exercice du métier d'enseignant qui est insidieusement à l'œuvre, sans contrôle et qu'on pourrait très bien retrouver ensuite en formation initiale.

La formation D.a.e.u. est donc une formation soumise, bien plus que toutes les autres formations, à toutes les pressions et logiques du local puisque s'y entrecroisent les logiques de l'Université (mais sans les conseils et cogestions de celle-ci), de la région, mais aussi du secondaire, sans les instances habituelles de celui-ci, et de l'entreprise, qui exporte ainsi sa conception de la formation.

Le D.a.e.u. joue donc un rôle irremplaçable mais se teste là, mine de rien, un certain nombre de choses inquiétantes.



© CLÉMENT MARTIN

# Informations pratiques

## Surveillance et corrections

**L**es indemnités dépendent du groupe auquel appartient l'examen ou le concours concerné et de la nature des épreuves.

Il y a six groupes. Ainsi, l'agrégation appartient au groupe I, le C.a.p.e.s. au I bis, le B.t.s. au II, le baccalauréat au III, le brevet au V. Selon les disciplines et les séries, le taux de l'indemnité de correction est différent.

### CORRECTION DES COPIES

La totalité du nombre de copies corrigées ne fait pas l'objet d'une rémunération. En effet, chaque jour ouvrable compris entre le jour exclu où le correcteur a reçu les copies et celui où il est tenu de les rendre donne lieu à un abattement de copies non rétribuées. Pour le baccalauréat, 30 % du nombre de copies corrigées en dehors des vacances scolaires ne sont pas rétribuées. Il y a deux taux (taux normal : 9,03 F ; taux majoré : 11,28 F) pour les épreuves principales de chaque série).

### ÉPREUVES ORALES

L'indemnité est calculée sur la base des vacances. La vacation comprend au moins quatre heures d'interrogation orale, plus le temps nécessaire pour arrêter les notes et pour la délibération du jury.

Pour déterminer si l'examineur a droit au paiement de trois quarts, d'une demi ou d'un quart de vacation, l'administration se fonde sur le nombre de candidats interrogés et la durée prescrite, dans la discipline, pour une interrogation. Tant pis pour les collègues qui n'ont que peu ou pas de candidats à interroger... et qui parfois ne l'apprennent qu'en fin de journée, leur temps ne « vaut » rien ! Il est grand temps que soient revalorisées les indemnités de correction et de vacation d'oral. C'est une des demandes que nous avons rappelées au ministère.

### FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le décret du 28 mai 1990 prévoit, dans le cas de déplacements temporaires, une prise en charge des frais de transport et le paiement d'indemnités forfaitaires.

Frais de transport voie ferrée : en règle générale, le remboursement se fait sur la base du tarif de la seconde classe.

En province, les enseignants peuvent être appelés à examiner loin de leur domicile. Ils peuvent prétendre à la prise en charge de leurs frais de déplacement et éventuellement à des indemnités de séjour. Le paiement se fait toujours sur présentation d'états certifiés appuyés de pièces justificatives.

Des avances peuvent être octroyées aux agents qui en font la demande. Certains rectorats ont passé des conventions et prennent en charge le coût des billets. Nous demandons que le système des avances soit amélioré et que tout collègue qui le souhaite puisse en bénéficier, à la fois pour les frais de transport et surtout pour les frais de séjour.

### QUI EST CONVOQUÉ ?

Rappelons qu'être examinateur est une obligation de service des enseignants du second degré.

Le S.n.e.s. estime que tous les professeurs de lycée sont a priori compétents pour faire passer le bac. Nous avons renouvelé notre demande que tous les examinateurs potentiels soient effectivement répertoriés et convoqués.

Quelques réserves cependant :

- Ceux qui ne connaissent absolument pas le contenu des épreuves de telle ou telle série doivent le signaler sur leur fiche.

C'est le bon sens qui l'impose. Si néanmoins un collègue est convo-

qué pour une série ou une épreuve qu'il ne connaît pas, il doit demander une nouvelle convocation correspondant à ses compétences. Par exemple, échange entre une convocation pour épreuve avec spécialité contre convocation pour une épreuve sans spécialité.

- Lorsqu'une épreuve comporte la présentation d'un travail effectué au cours de l'année de Terminale, seuls les professeurs enseignant en Terminale peuvent être examinateurs. Il va de soi que le respect de la discipline s'impose. En cas de difficulté s'adresser à la section académique du S.n.e.s. et au rectorat.

### SURVEILLANCES D'EXAMEN

Elles font partie de l'obligation de service de l'enseignant.

Dans certaines académies, ce sont les chefs d'établissement, chefs de centre d'examens qui font appel aux chefs d'établissement voisins pour recruter des collègues afin de surveiller les épreuves.

Il nous paraît naturel que ce soient les collègues dont les établissements centres d'examens sont fermés qui soient prioritairement affectés à ces tâches de surveillance. Rappelons que les correcteurs de philo ne doivent pas être sollicités pour la surveillance (B.o. n° 4 du 22 janvier 1998 sauf pour l'épreuve de philo).

### HARMONISATION DES CORRECTIONS ET DE L'ÉVALUATION

Note de service n° 86-404 du 26.12.86.

Le S.n.e.s. apprécie un dispositif qui évite à l'enseignant correcteur de rester isolé.

En tout état de cause, tout collègue dispose du droit absolu de conserver les notes qu'il a attribuées, aucune pression ne peut les lui faire modifier s'il n'est pas lui-même convaincu de le faire.

Le B.o. n° 20 du 18.5.95 rappelle l'obligation pour chaque correcteur de participer aux réunions d'entente et d'harmonisation.

### HARMONISATION DES JURYS

Une note de service n° 95-113 du 9.5.1995 (publiée au B.o. n° 20 du 18.5.1995) rappelle les procédures d'harmonisation de la notation aux épreuves écrites du baccalauréat.

Nous invitons nos collègues à être attentifs à la nécessité de procéder à une harmonisation maîtrisée des procédures de notation, mais à ne tenir aucun compte de directives sans fondement juridique (1).

### E.A.F.

Rappelons que lors de ce jury, toutes les notes (écrit et oral) doivent être examinées, en relation avec le livret scolaire (une note ne peut être modifiée sans l'accord du collègue concerné).

### ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE EN L

L'épreuve porte sur une seule des trois disciplines qui la composent

(1) Saisissons l'occasion ainsi offerte par la direction des lycées pour rappeler que des personnes non membres des jurys n'ont aucune qualité pour donner à des membres de jury d'examen des injonctions de modifier leurs notes. Si cela se produisait, nos collègues n'en tiendraient aucun compte. A toutes fins utiles, ils peuvent toutefois solliciter un ordre écrit, dont nous ferons bon usage....



© CLÉMENT MARTIN

## RÉTRIBUTION DES EXAMENS ET CONCOURS

Nature des épreuves	Groupe I	Groupe I bis	Groupe II	Groupe III	Groupe V
1 - Epreuves orales indemnité par vacation	1 295,85 F	777,51 F	323,96 F	226,77 F	97,19 F
2 - Epreuves écrites taux normal (anciens taux 2 et 3) taux majoré	32,40 F	23,33 F	12,96 F	9,07 F	3,89 F
	40,50 F	29,16 F	16,20 F	11,34 F	4,86 F

I : agrégation ; I bis : C.a.p.e.s.-C.a.p.e.t., P.I.p. 2 ; II : B.t.s., entrée E.n.s.a.m., E.n.i. ; III : bac, B.Tn, B.t. ; V : B.e.p.c., B.e., C.a.p.



© CLÉMENT MARTIN

## Programmes, déroulement des épreuves : références officielles

Utilisation du livret scolaire : B.o. n°15 du 09.04.98 qui complète le B.o. n° 20 du 18.05.95.

Formulaire de mathématiques en S et E.s. : B.o. n°42 du 12.11.98.

Utilisation des calculatrices : B.o. n°6 du 11.02.99.

Lettres : B.o. n° 13 du 16.03.98 complété par les B.o. n° 29 du 16.07.98 et n° 16 du 22.04.99.

Histoire-géographie, épreuve pour les malvoyants ou certains handicapés moteurs ou sensoriels : B.o. n° 2 du 14.01.99.

Anglais renforcé en L, liste d'œuvres : B.o. n° 30 du 23.07.98 modifié par le B.o. n° 38 du 15.10.98.

S.v.t. : B.o. n° 8 du 25.02.99.

Physique-Chimie : B.o. n° 33 du 10.09.98.

Latin, grec : B.o. n° 13 du 16.03.98.

Le B.o. hors série n° 12 du 29.10.98 contient les allègements des programmes en français, philosophie, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, S.v.t., S.e.s. et langues vivantes.

## Enseignement scientifique en L et E.s.

Le B.o. n° 19 du 13.05.99 donne le résultat du tirage au sort de l'épreuve :

- académies de métropole : Sciences de la vie et de la terre,
- académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique et centres étrangers rattachés ; physique-chimie,
- académie de la Réunion : mathématiques,
- Polynésie française : Sciences de la vie et de la terre,
- centres étrangers du groupe 1 : mathématiques,
- centres d'Asie rattachés à l'académie de Montpellier : physique-chimie,
- centres du Liban rattachés à l'académie d'Aix-Marseille : physique-chimie,
- centres de l'Inde rattachés à l'académie de Rennes : Sciences de la vie et de la terre.

## CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL - SESSION 1999

B.o. n° 48 du 24.12.98

Dates	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
lundi 14 juin	Philosophie 8 h - 12 h Langue régionale 14 h - 17 h	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h
mardi 15 juin	Français 8 h - 12 h Lettres 14 h - 16 h Enseignement scientifique 16 h 30 - 17 h 30	Français 8 h - 12 h Lettres 14 h - 16 h Enseignement scientifique 16 h 30 - 17 h 30	Français 8 h - 12 h Technologie industrielle 14 h - 18 h
mercredi 16 juin	Histoire-Géographie 8 h - 12 h L.v.2 étrangère 14 h - 17 h	Histoire-Géographie 8 h - 12 h Mathématiques appliquées 14 h - 17 h	Histoire-Géographie 8 h - 12 h Physique-Chimie 14 h - 17 h 30
jeudi 17 juin	Mathématiques (spécialité) 9 h - 12 h L.v.1 14 h - 17 h	L.v.1 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 12 h L.v.1 14 h - 17 h
vendredi 18 juin	Latin 9 h - 12 h Arts (épreuve écrite) : 14 h - 16 h : arts plastiques 14 h - 17 h 15 : musique 14 h - 17 h 30 : théâtre ou cinéma ou histoire des arts	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h (spécialité)	Sciences de la vie et de la Terre ou Biologie-Ecologie 14 h - 17 h 30
lundi 21 juin	T.p. arts plastiques 8 h - 13 h Grec ancien 14 h - 17 h		

## CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL - SESSION DE REMPLACEMENT 1999

B.o. n° 48 du 24.12.98 modifié par le B.o. n° 15 du 15.04.99

Dates	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
lundi 13 sept.	Philosophie 8 h - 12 h Langue régionale 14 h - 17 h	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h
mardi 14 sept.	Histoire-Géographie 8 h - 12 h L.v.2 étrangère 14 h - 17 h	Histoire-Géographie 8 h - 12 h Mathématiques appliquées 14 h - 17 h	Histoire-Géographie 8 h - 12 h Physique-Chimie 14 h - 17 h 30
mer. 15 sept.	Mathématiques (spécialité) 9 h - 12 h L.v.1 14 h - 17 h	L.v.1 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 12 h L.v.1 14 h - 17 h
jeudi 16 sept.	Lettres 14 h - 16 h Enseignement scientifique 16 h 30 - 17 h 30 Latin 8 h - 11 h	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité)	Technologie industrielle 8 h - 12 h ou Sciences de la vie et de la Terre ou Biologie-Ecologie 8 h 30 - 12 h
ven. 17 sept.	Français 8 h - 12 h Arts (épreuve écrite) : 14 h - 16 h : arts plastiques 14 h - 17 h 15 : musique 14 h - 17 h 30 : théâtre ou cinéma ou histoire des arts	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h
mardi 21 sept.	T.p. arts plastiques 8 h - 12 h Grec ancien 14 h - 17 h		

## EMPLOIS-JEUNES

# Le contentieux s'accroît

Les « emplois-jeunes » ont récemment fait l'objet d'une série d'articles de presse, à l'occasion de bilans publiés tant par le ministère de l'Emploi que par celui de l'Éducation nationale. Ils ont aussi été régulièrement évoqués à l'occasion de mouvements qui se sont développés notamment parmi les aides-éducateurs, souvent avec les S2 et S3 du S.n.e.s. et les sections départementales du S.n.u.i.p.p.

À l'Éducation nationale, on annonce plus de 60 000 emplois créés, mais pas encore tous pourvus. La tendance quasi caricaturale a été, à chaque fois qu'apparaît localement une revendication en termes de moyens et d'encadrement des jeunes, de proposer des emplois-jeunes. Cela donne la mesure des besoins. Cela ne justifie en rien le recours à des personnels précaires, hors statut, aux droits réduits.

Le résultat, ce sont de multiples phénomènes de substitution, l'utilisation de nombre d'aides-éducateurs comme bouche-trous bons à tout faire, avec pour les jeunes eux-mêmes le sentiment d'être taillables et corvéables à merci, soumis à l'autoritarisme des chefs

d'établissement. Et la question de leur devenir se pose avec force lorsque l'on constate que le plus souvent la formation à laquelle ils ont droit tarde ou se met en place à côté de leurs attentes et de leurs besoins.

C'est dire si le contentieux s'accroît. Claude Allègre a annoncé une « pause » dans les recrutements d'aides-éducateurs afin de pouvoir traiter notamment la question de leur formation.

Les S2 et S3, bien souvent en coordination avec les S.d.-F.s.u. et S.n.u.i.p.p., ont organisé de multiples réunions des emplois-jeunes, ont impulsé des actions ou contribué à celles qui se mettaient en place.

Le congrès du S.n.e.s. en a débattu ; il a réclamé l'arrêt du recrutement de nouveaux aides-éducateurs et la création d'emplois statutaires, et confirmé ses revendications sur le temps de travail, les salaires, la formation, les droits des jeunes recrutés. Il a décidé la mise en place d'un collectif national et renouvelé son souci de travail commun avec le S.n.u.i.p.p. Une première réunion de ce collectif aura lieu fin juin.

**Gérard Aschieri**

## SES

### TOUJOURS DANS LE COLLIMATEUR

La note de service ministérielle adressée aux recteurs confirme la volonté de marginaliser progressivement les S.e.s. en Seconde. Non seulement il est réaffirmé avec force que le choix de l'option S.e.s. n'est pas une nécessité pour le passage en Première E.S. mais les choix conseillés sont encore plus inquiétants : « *il faut souligner l'intérêt d'un panachage entre un enseignement à dominante technologique et un enseignement de détermination L.v.2 dont il convient de recommander le suivi à un maximum d'élèves...* ». Par ailleurs, le choix informatique et gestion + S.e.s. + L.v.2 facultative qui aurait été un facteur de démocratisation est interdit : « *le choix d'une L.v.2 en enseignement facultatif est réservé aux élèves ayant choisi un couplage d'enseignements technologiques* ». Une telle orientation menace à terme l'existence même des S.e.s., nous prenons des contacts pour organiser une riposte unitaire.

### NOUVEAU PROGRAMME EN SECONDE À LA RENTRÉE 99

Compte tenu de la réduction de l'horaire, le programme de Seconde va être « aménagé ». Une première hypothèse envisageait de procéder en deux temps : programme transitoire à la rentrée 99, « vrai » nouveau programme en 2000. Le choix qui semble être fait par le G.t.d. (présidé par Jacques Guin) serait plutôt de faire d'une pierre deux coups et de refondre le programme pour la rentrée prochaine. Il est vrai que nous commençons à être fatigués par la succession des changements de programmes mais il n'est pas souhaitable, non plus, qu'une refonte importante du programme en Seconde se fasse sans consultation des collègues. Qu'en pensez-vous ?

Dans l'état actuel de nos informations, il semblerait que l'introduction sur la « rareté » soit réduite ou supprimée ainsi que la partie consacrée à l'épargne. Nous serons consultés sur le projet de programme, ce dernier devant passer au C.s.e. le 1<sup>er</sup> juillet. Dès réception du projet, nous vous informerons et solliciterons votre avis mais **n'attendez pas pour nous faire part de votre opinion sur l'évolution du contenu des S.e.s. en Seconde.**

**Jean-Luc Le Guellec**

## MATHEMATIQUES

### UN ENSEIGNEMENT SINISTRÉ

Il est donc prévu que chaque élève dispose de 0,75 h en moins pour faire des mathématiques en Seconde, sauf les élèves « en difficulté » qui, eux, conservent l'horaire actuel (d'ailleurs qu'est-ce qu'un élève en difficulté dans une classe d'orientation ?) ; un « réaménagement » du programme est prévu lui aussi. Il est donc clair que la réforme proposée consiste, pour cette discipline, à mettre en œuvre un niveau de formation moindre pour l'ensemble des élèves. C'est avec le « soutien/approfondissement » de la réforme Haby et la suppression des dé-

douplements en collège (il ne devait plus jamais y avoir d'effectifs supérieurs à 24 !) que la situation matérielle a commencé à se dégrader ; la pression conjointe des parents et des enseignants a permis de maintenir, jusqu'à la réforme Bayrou, un potentiel de 4 heures par classe. Ce n'est plus la situation majoritaire en Sixième ; les parcours diversifiés au cycle central conduisent à une perte de 0,5 h hebdomadaire. La discipline déjà érodée en 1992 est aujourd'hui sinistrée au niveau de l'ensemble du second cycle général.

Si rien n'empêche la réforme envisagée de se mettre en place, en comptabilisant les pertes d'horaire depuis la Sixième jusqu'à la Terminale, un élève de S spécialité math, aura eu par rapport à un élève de C (1991) 180 h de maths en moins : soit plus d'une année de cours à 4 h hebdomadaires ; il perd 72 h par rapport au cursus actuel de la Seconde à la Terminale. Et les collègues de D.e.u.g. se plaignent de la formation ! Sans doute ils reçoivent un nouveau public, sans doute ils doivent s'adapter mais leur contact avec les sciences actuelles leur permet aussi de mesurer l'écart qui existe entre les acquis réels des étudiants et ce qu'ils devraient être. A noter qu'il aura fallu moins de 10

### « Ecrire, lire et créer en interaction, donner vie aux projets »

Le secteur Ecriture et Création du Groupe français d'éducation nouvelle mène chaque année des universités d'été. Son expérience des ateliers d'écriture et de création pour adultes, enfants et adolescents est très importante et reconnue. Cette année, cette université d'été se déroulera à la Maison de la Promotion sociale, du 6 au 11 juillet 1999, à Artigues, près de Bordeaux. Ce temps de formation est destiné à réintroduire un rapport vivant à la culture, à la création et aux savoirs pour tous.

En adaptant les outils et les recherches d'équipes du Groupe français d'éducation nouvelle, en les confrontant au travail de créateurs et de chercheurs invités, les participants pourront se mettre au fait d'une évolution du savoir écrire, du savoir penser à l'écrit, et du plaisir d'écrire dans tous les domaines.

**Un stage arts plastiques se déroulera dans les mêmes lieux, du 7 au 11 juillet. Des passerelles seront « aménagées » entre les deux stages.**

Inscriptions et renseignements : G.f.e.n. Aquitaine, 90, rue Faugères, 33130 Bègles. Tél. : 05 56 49 48 04 - Fax : 05 56 85 38 35 - E mail : mducom@club-internet.fr (inscriptions avec 200 F d'arrhes).  
**G.f.e.n. Secteur Ecriture et Création**

SCIENCES ECONOMIQUES  
ET SOCIALES

A l'initiative de l'A.p.s.e.s.

**Assises pour  
une réflexion  
sur la troisième  
culture**

12 juin 1999

**Débat à la Sorbonne**

rue Cujas (amphi de gestion)  
**de 10 h 30 à 18 h 30**

ans pour en arriver là. Pour un lycée d'enseignement général à 9 classes de Seconde, 3 S, 2 E.s. et 1 L, c'est la perte d'un poste, sans compter les économies engendrées sur les heures de première chaire ; pour un prof, c'est une classe de plus et il réfléchira à l'évolution des contenus et de la pédagogie, la prise en compte de l'informatique, au travail interdisciplinaire ! Merci Monsieur le Ministre !

**Pourquoi ce traitement drastique de cette discipline ?** On connaît de longue date les positions anti-maths du ministre.

Le programme de Seconde est le résultat d'aménagements successifs depuis sa mouture de 81, toujours sous des pressions diverses qui n'ont jamais permis de le situer dans une progression de la Sixième aux différentes voies du lycée. Il est difficile de lui trouver une unité et d'y voir clairement les objectifs de formation. Nous demandons depuis longtemps qu'il soit repris dans le cadre d'une réflexion globale sur les maths au lycée ; le problème des contenus de Seconde est particulièrement délicat puisqu'il faut des contenus formateurs pour tous et assurer la formation des futurs scientifiques. Nous sommes certains qu'en un temps aussi court, aucun groupe n'est à même de mener à bien un tel travail et nous avons les plus grandes inquiétudes si on se reporte aux allègements publiés en novembre dernier pour les E.s. et les L. Il faut définir des objectifs et déterminer les moyens à

mettre en œuvre pour les atteindre. Cela ne peut se faire sans la participation et la consultation des enseignants de terrain. Là encore, c'est mal parti : la liste des membres du nouveau G.t.d. présidé par Claudine Robert (Grenoble) n'est même pas publiée ! Et nous n'avons aucune information sur leur travail. La règle des 14 mois fixée en 1989 par le Premier ministre actuel sera bafouée pour les deux prochaines rentrées puisqu'aucun projet n'est encore connu.

**Quels sont pour nous les objectifs de l'enseignement des mathématiques ?**

- Participation à la formation générale de l'élève : rigueur de l'expression, rigueur du raisonnement.
- Créer chez les élèves les capacités à comprendre les informations chiffrées du monde qui nous entoure : pour contraindre une gestion technocrate de cette société qui les inonde de pseudo-science (la formation en L est de plus en plus indigente !).
- Fournir les concepts pour que tous comprennent et que certains construisent les modèles mathématiques des autres sciences : même si les modèles déterministes ne sont plus ou pas adaptés aux connaissances actuelles dans les sciences physiques ou de la vie et de la Terre, les nouveaux modèles sont encore plus mathématisés que les précédents ; et que dire des mathématisations dans le domaine économique et de la finance, et dans les domaines de

la technologie industrielle ?

- Donner à certains le goût des mathématiques pour maintenir à terme en France une école mathématique de haut niveau international.

Ces objectifs n'étaient pas nécessairement atteints dans le système actuel ; nous ne sommes pas les défenseurs du statu quo : il faut améliorer le système et l'adapter aux connaissances actuelles. La réforme va à l'inverse et, pour mieux brouiller les pistes, on plaque le maître-mot : informatique ; pour faire bonne mesure, on mélange Internet et logiciels de calcul : on secoue et le miracle se produit, on peut faire des économies sur l'enseignement des mathématiques ! Faut-il rappeler que les enseignants de maths se penchent avec sérieux et depuis longtemps sur cette liaison math-informatique. Dès l'arrivée des calculatrices dans les classes, des recherches d'ordre pédagogique se sont engagées pour fonder certains points sur lesquels des résultats commencent à être acquis : l'emploi de logiciels modifie les images que les élèves se font des objets, les conceptions erronées se déplacent : certaines disparaissent au profit d'autres ; il est impossible d'utiliser un logiciel de calcul ou de modélisation si on n'a pas une certaine connaissance des concepts en jeu (voir les travaux des I.r.e.m., Michèle Artigue, Gérard Chauvat, Luc Trouche..., l'expérience des collègues de prépas et l'expérience quotidienne dans nos

**CNED**

- **Elections au conseil de perfectionnement, scrutin du 18 mai 1999.** Le S.n.e.s. reste de loin le syndicat le plus représentatif avec plus de 63 % des suffrages exprimés. Il conserve les 3 sièges du collège n° 1 (M.a., A.e., certifiés, agrégés) alors que 5 listes étaient en présence au lieu de 3 en 1996. On constate cependant une forte baisse de la participation qui touche d'ailleurs tous les collèges, au point qu'un deuxième tour aura lieu pour les P.l.p., P.e.g.c. et instituteurs/P.e. (moins de 50 % de participation). C'est ensuite seulement que sera faite la répartition des sièges entre fédérations dans les instances nationales et locales du C.n.e.d.
  - **Réemploi.** La date de la commission nationale, annoncée pour avril 1999, n'est toujours pas fixée ! Nous la ferons connaître dès que nous l'aurons.
- Marie-Noëlle Gilbert et Françoise Vénier**



le monde est notre pays

---

SEJOUR SOLEIL



## Tunisie

Vol + 7 jours  
en pension complète  
Départ de Lyon et Paris

À Nabeul (Cap Bon) dans un hôtel avec piscine à 300 m. de la plage

Départs souhaités le dimanche  De Paris  De Lyon

Du 27/06 au 12/09 ■ 2.640 F 402,47 €

Semaine supplémentaire ■ 990 F 150,92 €

Départs les 1/08 et 8/08 ■ +250 F 38,11 €

Départs les 11/07 et 8/08 : deux semaines uniquement

---

SEJOUR SOLEIL



## Andalousie

7 jours - Du samedi au samedi  
Hôtel Puntazo B  
pension au choix

À Mojacar, petit village aux murs blancs de la région d'Almería. Plage à 50 m.

Demi pension Pension complète

Du 26/06 au 10/07 ■ 1.545 F 330,96 € ■ 1.820 F 277,46 €

Du 10/07 au 28/08 ■ 1.680 F 256,11 € ■ 1.985 F 302,61 €

Arrivée le samedi  Retour le samedi

---

AUTOTOUR



## Portugal

15 jours  
Hébergement pension complète  
(11 nuits) + Hébergement  
avec petit déjeuner (3 nuits)

Découvrez le Portugal de façon autonome avec votre voiture. Nous vous proposons chaque soir gîte et couvert et quelques suggestions de visites.

Départ souhaité le ■ 07/07 ■ 14/07 ■ 21/07 ■ 28/07  
■ 01/08 ■ 04/08 ■ 11/08 ■ 18/08 ■ 25/08

Prix par personne ■ chambre triple 3.510 F 535,10 €

**BON DE COMMANDE** (cochez la case choisie ci-dessus)  
Adhésion annuelle Arvel 70 Frs incluse dans les tarifs.  
Sous réserve de disponibilité au moment de l'inscription.

Nom ..... Prénom..... N° adh. SNES .....

Adresse .....

Nbre de pers. .... (joindre l'identité des autres personnes)

Règlement chèque joint ou CB n° ..... Expirant fin .....

Autorisation de débit Signature .....

**À retourner à Arvel 31, cours Émile Zola 69600 Villeurbanne**  
**Fax 04 78 89 58 66 - Tél. 04 72 44 95 50 - Informations 3615 ARVEL**

**Assurance annulation gratuite  
pour les adhérents du SNES !**

classes quand on peut accéder au matériel, d'autant plus que, selon les logiciels, les objets mathématiques sont exploités sous des angles différents. Les études aussi progressent qui démontrent que la lecture des graphiques, donc des écrans, est loin d'être évidente et immédiate. Tout démontre que l'emploi de l'informatique ne permet pas de réduire les coûts si on souhaite maintenir un certain niveau de connaissances en mathématiques et qu'un certain niveau de connaissances est nécessaire pour utiliser les logiciels de calcul dans les do-

maines où ces calculs s'imposent. On retrace là l'équivalent de ce qui est maintenant évident dans le primaire ou au collège : les calculettes ne dispensent pas de savoir faire certains calculs à la main ou mentalement (c'était sérieusement discuté il y a 20 ans !) ni de savoir déterminer dans

**Agrégés : C.a.p.n.**

Accès à la hors-classe  
1<sup>er</sup> et 2 juillet

Avancement d'échelon  
98-99  
5 - 6 et 7 juillet

un problème quelle suite d'opérations permet de le résoudre. Bref, ni un certain niveau de connaissance en maths, ni le prof de maths ne peuvent être remplacés par un logiciel. Cela ne veut pas dire, bien au contraire, que ces logiciels ne doivent pas être exploités aux cours de mathématiques. Là, on retombe sur les moyens : temps, effectifs, équipements.

Mais le lien math-info ne se limite pas à la possibilité de faire des « maths assistées par ordinateur ». Ce lien est sans doute plus intime : vivons-nous une situation comparable à celle de la Renaissance où l'arrivée du papier, l'imprimerie, les écritures décimales et la mise en place du calcul littéral ont donné un énorme coup de fouet au développement des maths et à la création de la physique ? De nombreux problèmes sont posés par l'emploi de l'informatique (ne serait-ce que la fiabilité des résultats) que les mathématiciens doivent résoudre. On

constate la parfaite corrélation positive entre les résultats obtenus en mathématiques et ceux obtenus dans certaines branches de l'enseignement de l'informatique (algorithmique, logique par exemple). Ce lien doit être exploré ; il conduira peut-être à infléchir les domaines étudiés en maths au lycée, tels l'amorce dans les programmes de S et l'allusion dans le programme de Troisième à l'algorithmique à travers l'arithmétique. Ce n'est pas la substitution d'un enseignement à un autre. Nous nous interrogeons fortement sur le sens à donner au projet de programme de C.a.p.e.s. intitulé math/info qui circule.

Il est clair que les mesures prises relativement aux mathématiques, par leur statut de discipline transversale, ont des répercussions sur l'ensemble des disciplines scientifiques, informatique comprise : le développement de celle-ci étant un enjeu capital pour l'avenir. Devant la gravité de la situation, le S.n.e.s. prendra l'initiative de lancer un appel public à la rentrée pour alerter sur la démagogie et les conséquences des mesures prises en mathématiques au niveau du lycée.

**Le groupe mathématiques**

## PROGRAMMES DE LETTRES

### IMPROVISATION ?

Cette année, la vigilance des professeurs de lettres a été mise à rude épreuve ; quel programme devaient-ils respecter en lycée ? Rappelons les faits : **Rentrée 99.** Sont en vigueur les instructions de 1994 :

- en Première L : 4 œuvres intégrales, 4 groupements de textes ;
- en Première S et E.s. : 3 œuvres intégrales, 3 groupements de textes ;
- Premières technologiques : 3 œuvres intégrales, 2 groupements ;
- Terminale L : 4 œuvres imposées.

## Recrutement à Mayotte

Après la dernière campagne de recrutement, nous avons fait parvenir à tous les collègues pressentis pour Mayotte une plaquette d'information rédigée par la section S.n.e.s. de Mayotte. Informés de la situation dans cette collectivité locale, nombre de collègues ont refusé la proposition qui leur était faite. A ce jour, le ministère, ayant épuisé la liste des candidats en S.v.t., n'a pu pourvoir quinze postes dans cette discipline. Il recherche de nouveaux candidats qui pourraient se faire connaître en téléphonant ou en faxant au M.e.n. Nous tenons à la disposition de ceux qui pourraient être intéressés la plaquette de la section de Mayotte.

**Octobre 99, allègements :**

- Première L : 3 œuvres, 3 groupements ;
- Première S et E.s. : 2 groupements ;
- Premières technologiques : 2 livres sur 4 des *Confessions*. Ambiguïté sur les 2 autres œuvres ;
- Terminales : possibilité d'abandonner une œuvre, car il y aura 2 sujets sur 2 œuvres différentes.

**Avril 99 :** en Terminale, il y aura 3 sujets sur 3 œuvres différentes.

**3 mai 1999 :** note de la direction des enseignements scolaires (bureau des lycées) : la liste d'oral doit respecter les consignes en vigueur à la rentrée.

**15 mai 1999 :** communication téléphonique du ministère aux recteurs : ne tenez pas compte du rappel du 3 mai. Fin (provisoire) des épisodes ? **Question :** à quel moment de l'année le projet pédagogique doit-il être arrêté par les enseignants de français ?

**Autre question :** quand sera dévoilé le programme d'œuvres pour 99-2000 ?

**Evidence :** comme on nous l'a annoncé, l'enseignement de français est la première préoccupation du ministre.

**Michel Thomas, Philippe Le Quéré**

## PHYSIQUE-CHIMIE

### CLASSE DE SECONDE

Face aux menaces d'allègement horaire, le statu quo en Seconde reste appréciable. Néanmoins, dans la perspective

d'une série S, il apparaît insuffisant faute d'option de (pré)détermination dont la nécessité a été soulignée, dans le cursus scientifique actuel (qui ne fait étudier physique-chimie que depuis la Cinquième et à petite dose), par l'apport de l'option I.e.s.p.-3 h (ou, dans une moindre mesure, T.s.p.<sup>1</sup>-4 h).

Ouverte dans tous les lycées, avec des contenus horaires (au regard du tronc commun) voire intitulés reconsidérés, elle permettrait enfin d'appréhender différemment la question des contenus qui relève actuellement de la quadrature du cercle vu la grande hétérogénéité de motivation et de « perspectives » des élèves.

C'est le point de vue que nous avons défendu auprès du G.t.d.<sup>2</sup> (groupe technique disciplinaire) de physique-chimie avec, semble-t-il, un écho favorable. Pour autant, ce n'est pas celui de la réforme et le projet (incomplet) de programme que nous devons examiner doit donc relever un double défi : préparer à la fois « l'honnête homme » du *xx<sup>e</sup>* siècle et le futur scientifique (du *xx<sup>e</sup>* siècle aussi !).

Les choix affichés par le G.t.d. nous paraissent certes tenir les deux bouts, notamment parce que le repérage spatio-temporel dans l'Univers contribue à nous y situer (facteur d'identité) et que l'Univers en mouvement, la structure de la matière relèvent de lointaines interrogations toujours d'actualité. N'empêche que, aussi formatrices soient les ambitions des concepteurs de ce nouveau programme, comment sera-t-

il reçu par les élèves sans autre prise en compte de leur hétérogénéité ? D'autant qu'il n'aura pas le temps d'être expérimenté puisqu'il doit être bouclé pour le C.s.e. (Conseil supérieur de l'Education) prévu le 1<sup>er</sup> juillet 99, les éditeurs exigeant un délai de 14 mois pour assurer la parution des manuels scolaires (pour la rentrée 2000).

Ce projet de programme est disponible sur Internet à l'adresse suivante :

**<http://info.in2p3.fr/SFP/debat/lycee-physique-chimie.seconde.html>**

En tout état de cause, nous sollicitons un avis rapide par courrier ou par le forum Internet du S.n.e.s. (<http://www.snes.edu>) pour alimenter notre discussion avec le G.t.d. et préparer le C.s.e. prochain.

**Yvonne Benedetti, Gérard Hatab**

(1) Contrairement à I.e.s.p., T.s.p. n'est maintenue que pour un an.

(2) Présidé par Jacques Trinser, il englobe deux sous-groupes, un pour la physique et un pour la chimie.

## VACATAIRES

### LES CONSEILS DE CLASSE

Les vacataires sont des enseignants non titulaires, payés à l'heure faite, qui ne perçoivent pas l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves comme tous les autres enseignants titulaires ou non titulaires.

Il faut donc exiger que le temps passé pour remplir les bulletins trimestriels et assister aux conseils de classe soit rémunéré. Un forfait horaire doit être négocié en fonction du nombre de classes que le collègue a en charge.

N'hésitez pas à contacter la section académique ou le secteur national si vous rencontrez des difficultés.

**Richard Ghis**

### Info

Les « enseignements artistiques » ont leur forum sur le site du S.n.e.s. **[www.snes.edu](http://www.snes.edu)**

# Indemnités de changement de résidence lors d'une mutation sur le territoire métropolitain

Le décret F.p. 90-437 du 28 mai 1990 et la circulaire du 6 novembre 1990 précisent les conditions à remplir pour obtenir le paiement d'une indemnité de changement de résidence. **Cette indemnité forfaitaire est liée à un déménagement effectif.**

## LES BÉNÉFICIAIRES

Tout fonctionnaire en cas :  
*a)* de mutation d'office prononcée à la suite de la suppression, du transfert ou de la transformation de l'emploi occupé (mesure dite de carte scolaire) ;  
*b)* de mutation liée à une promotion de grade ;  
*c)* de réintégration à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée dans une résidence différente de la résidence antérieure au congé ;  
*d)* d'affectation à l'issue d'un congé de formation dans une résidence différente de celle où il exerçait lors de sa mise en congé.

Dans les cas suivants le fonctionnaire a droit à l'indemnité réduite de 20 % :

*e)* mutation demandée par un fonctionnaire qui a accompli au moins cinq années dans sa précédente résidence administrative (durée réduite à 3 ans pour la première mutation dans le corps).

« Pour l'appréciation de la durée de service, il est fait masse des services accomplis dans les différentes résidences antérieures que l'agent a quittées sans être indemnisé. »

### Exemple :

– première affectation à Lille en 1993 ;

– mutation à Auxerre en 1995 (pas d'indemnité : moins de 3 ans à Lille) ;

– mutation à Aix en 1997. Sont pris en compte les 4 ans écoulés depuis la première affectation. Il y a donc droit à indemnité (entre Auxerre et Aix évidemment).

Aucune condition de durée n'est exigée lorsque la mutation a pour objet de rapprocher, soit dans un même département, soit dans un département limitrophe,

un fonctionnaire de l'Etat de son conjoint fonctionnaire.

*f)* réintégration à l'issue d'un congé parental dans une résidence différente de la résidence antérieure au congé (il faut alors remplir les conditions de durée de service prévues au e).

Dans les cas a) c) d) si la nomination correspond à des vœux précédemment exprimés par le candidat, l'indemnité n'est versée que si la durée de service est de 5 ans (ou 3 ans).

Les M.a., les M.i.-S.e. ont droit à indemnité de changement de résidence dans les mêmes conditions que les fonctionnaires. Cependant, l'administration exige toujours une condition de durée de 5 ans sans aucune interruption.

### Cas des titulaires académiques

La note de service n° 92-213 du 17 juillet 1992 précise leurs droits :

– en cas de première affectation, ils ont les mêmes droits que les collègues nommés sur poste fixe ;

– pour les nominations annuelles successives, les T.a. peuvent être remboursés de leurs frais de changement de résidence s'ils déménagent effectivement ;

– lors d'une mutation ultérieure, ils auront droit à l'indemnité s'ils remplissent les conditions du décret du 28 mai 1990. Il est fait masse du temps passé comme T.a. dans l'académie précédente.

Pour ces collègues, la note de service s'applique pour les changements de résidence à compter du 1/9/90.

### Cas des titulaires remplaçants

Ils sont soumis aux mêmes règles que l'ensemble des fonctionnaires.

Leur résidence administrative est le territoire de la commune où est implanté l'établissement de rattachement.

### Délégation rectorale

La note de service du 10 septembre 1992 parue au B.o. n° 37 du 1<sup>er</sup> octobre 1992 ouvre

droit à indemnité de changement de résidence pour les personnels qui, remplissant les conditions du décret du 28 mai 1990, mutés dans un établissement sont affectés à la même date par délégation rectorale dans un autre établissement. L'indemnité sera alors calculée entre l'ancienne résidence administrative et le lieu réel d'exercice des fonctions.

Aucune indemnité ne sera versée si l'intéressé rejoint ultérieurement le poste ministériel.

### Affectation à titre définitif après affectation provisoire

Note de service du 7 octobre 1992 - B.o. n° 41 du 29 octobre 1992. L'indemnité peut être versée dans les conditions suivantes :  
 – le paiement ne peut avoir lieu que lorsque l'affectation est définitive ;

– la situation prise en compte pour établir le droit à indemnité est celle de la première affectation provisoire ;

– la situation de famille et la condition de ressources s'apprécient lors de l'affectation définitive ;

– les membres de la famille doivent avoir rejoint l'agent au plus tard 9 mois après le premier jour de l'affectation définitive ;  
 – la distance prise en compte est celle entre les deux localités d'affectation définitive (abstraction faite de la résidence provisoire).

### Cas particulier du personnel « logé par nécessité absolue de service »

Ceci intéresse en particulier les C.e.-C.p.e. logés.

L'article 17 du décret du 28 mai 1990 précise qu'il y a assimilation à changement de résidence si le déménagement est effectué à l'intérieur de la résidence soit pour occuper soit pour libérer un logement concédé par nécessité absolue de service.

Ceci est valable, outre les cas de mutation, pour la mise en congé de longue durée ou de longue maladie, l'admission à la retraite, le décès de l'agent.

Dans ce cas, l'indemnité est cal-

culée sur la base d'une distance fixée forfaitairement à 5 km. Soit pour une personne sans enfants :  $I = 3\,732 + (1,17 \times 14 \times 5) = 3\,813,90$  F.

### CAS OÙ LES AGENTS N'ONT DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT

• Première nomination dans la fonction publique (les certifiés sortant d'I.u.f.m. ou les agrégés après l'année de stage ne peuvent avoir droit à l'indemnité que s'ils étaient déjà fonctionnaires titulaires avant de devenir certifiés ou agrégés ; dans ce cas, il est nécessaire d'avoir cumulé 5 années sans aucune interruption).

• Fonctionnaires mutés d'office après procédure disciplinaire.

• Mise en disponibilité ou détachement à l'étranger.

• Affectation provisoire.

### REMARQUES IMPORTANTES

La circulaire du 9/12/90 précise que « le changement de résidence doit être réalisé entre les 9 mois précédant le changement de résidence administrative et les 9 mois suivant ce changement ». L'arrêté ministériel de nomination ne porte pas mention du droit à indemnité. *C'est le rectorat d'accueil qui doit « apprécier » ce droit.* Cependant le rectorat d'origine peut accorder une avance. Dans le cas où le collègue pense y avoir droit et que le rectorat ne le lui reconnaît pas, il faut réclamer auprès de ce rectorat en fournissant les pièces justificatives. Envoyer un double du courrier au S3.

Dès réception de cet arrêté, il faut :

• demander un dossier de remboursement au chef d'établissement ;

• le remplir et le retourner accompagné des pièces justificatives.

Le délai de forclusion est de 12 mois à compter de la date de changement de résidence administrative.

### Montant de l'indemnité

La prise en charge des frais de changement de résidence comporte :

– les frais de transport des personnes ;

– l'attribution d'une indemnité forfaitaire.

Le parcours est celui compris entre l'ancienne résidence administrative et la nouvelle. Le montant est forfaitaire et se calcule suivant la formule suivante :

$I = 3\,732 + (1,17 \times VD)$  si  $VD \leq 5000$ .

$I = 7\,464 + (0,42 \times VD)$  si  $VD > 5000$

Dans cette formule :

I : montant de l'indemnité en francs.

D : distance kilométrique mesurée d'après l'itinéraire le plus court par la route.

V : volume du mobilier transporté, fixé forfaitairement. Pour l'agent 14 m<sup>3</sup>, pour le conjoint ou concubin 22 m<sup>3</sup>, par enfant ou ascendant à charge 3,5 m<sup>3</sup>.

Le conjoint (ou concubin) peut être pris en compte si l'une des deux conditions suivantes est remplie :

• ressources personnelles du conjoint (ou concubin) n'excédant pas le traitement minimum de la fonction publique (indice nouveau majoré 226) ;

• total des ressources du conjoint et du traitement brut de l'agent n'excédant pas 3,5 fois le traitement ci-dessus.

**Deux conjoints mutés avec droit à l'indemnité doivent remplir chacun un dossier.**

### CAS PARTICULIERS

En cas de changement de résidence entre la France continentale et la Corse, il y a lieu d'ajouter à l'indemnité forfaitaire, une indemnité complémentaire fixée à :

– 4 534 F pour l'agent ;

– 6 796 F pour le conjoint (ou concubin) ;

– 1 297 F par enfant ou ascendant à charge.

### FRAIS DE TRANSPORT DES PERSONNES

S.n.c.f. 2<sup>e</sup> classe si transport par le train.

S'il y a utilisation du véhicule personnel, le calcul se fait sur la base d'indemnités kilométriques.

**François Moreau**

**Tarifs 1998 :**

- 58 F la ligne (T.t.c.) pour les adhérents et abonnés (joindre la bande d'envoi de l'U.s.)
  - 89 F la ligne (T.t.c.) pour les autres annonceurs.
- Pour mémoire, chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles. Joindre le règlement à votre annonce.

**Date limite**  
envoi des  
petites annonces  
**7 juin 99**

**LOCATIONS**

Vence (St-Paul) F2, mois-quinz. Tél. : 03 29 50 51 37.

Loue appts ds mais. restaurée en Toscane. Tél. : 05 49 05 85 62.

(83) Carqueiranne, studio, calme, 10' mer, 4 pers. 1 500 F/sem. Tél. : 04 66 49 29 77.

Gîte de France à Flavigny, beau village médiéval de Bourgogne : silence, confort, panorama, 4 pers. 1 700 F/sem. Tél. : 03 80 96 20 59.

Collègue loue F2, bord de mer (Torrevieja) Espagne, 2 800 F par quinzaine, juillet, août, sept. possible. Tél. : 01 48 89 02 96.

Aur. Alp.-Huez, st. 4 pers., vue, sol, nbx act. 1 250 F/s. Tél. : 04 76 56 82 84.

Loue juil./août Paris X<sup>e</sup>, 2 p., 35 m<sup>2</sup> 3<sup>e</sup> ét. 1 sem. : 1 600 F, 2 sem. : 3 000 F, 1 mois : 5 000 F. Tél. : 01 42 00 37 35 ou 01 90 61 50 70.

Prague, centre, coll. loue ses 4 appts, sem. Tél. : 01 60 72 62 48, soir.

(73) La Toussuire, loue gîte de France, 5 pers. 1 900 F/s. Tél. : 04 79 56 70 84.

Arles, 2 pers. : 1 300 F, 4 pers. : 1 700 F/sem. Tél. : 04 90 98 00 43 ou 06 80 14 52 56.

Petit hôtel de charme logis de France, piscine, parc naturel du Vercors, randonnées, V.t.t., tourisme, 1/2 pens. de 215 à 280 F. Hotel Perazzi\*\* 38680 Rencurel. Tél. : 04 76 38 97 68, fax : 04 76 38 98 99.

Ht-Jura, 2 pers., calme, ttes saisons. Tél. : 03 84 33 31 91.

Ht-Jura, gîte tt cft, forêt, tir arc, pêche, v.t.t., chevaux, escalad., 6 pers. Tél. : 03 81 55 88 42, soir.

Loue 93 St-Denis, F4 env. 60 m<sup>2</sup>, park., asc., digicode, prox. métro, 4 500 F, char. comp. Tél. : 03 27 98 62 46.

Pyr. orient., loue ds village en montagne, studio trois pièces, juillet, août, quinzaines. Tél. : 01 42 16 95 39.

(16) Charente, coll. loue grde mais. campagne, 2 700 F/quinzaine. Été. Tél. : 01 42 81 23 24.

A louer, studio 4 personnes, idéal pour couple et 2 enfants, Saint-Cyprien, Pyrénées orientales, loue semaine, quinzaine, mois toutes saisons (région réputée pour son ensoleillement) 800 m de la plage, grande terrasse, balcon, cuisine équipée (lave-vaisselle, four, réfrigérateur) s. de b. et w.c. séparés, parking réservé, emplacement de choix, très calme, à 200 m d'un terrain de golf de 18 trous. Tél. : 01 40 34 57 26 de préférence soirée et week-end (répondeur). Email : annick.chekchak@ras.eu.org.

Corse, 50 m plage, stud. 2-4 pers. Tél. : 04 95 30 33 65.

Près Royan, loue appt 4 pers. Parc, bord de mer. Tél. : 05 49 62 57 30.

Aix-en-Pvce, appt. 2 ch., séj., cuis., s.d.b., juil., août, 2 500 F/sem. Tél. : 04 90 66 86 73, soir.

Cœur prov. à 1/2 h Avignon. Gde maison. Juil. Tél. : 04 90 54 37 17.

Paris 11<sup>e</sup>, Père-Lachaise, loue du 25/7 au 5/9 4 pièces, 3 chbs 3 000 F/sem. Tél. : 01 43 38 06 67.

(66) Cabestany, loue été, près mer, F3 jardin. Tél. : 04 68 66 52 52.

Paris 10<sup>e</sup>, 45 m<sup>2</sup>, 2/3 pièces, clair, 4 100 F/m. Tél. : 01 42 86 00 15, ap. 20 h.

(66) Banyuls, F3, 100 m plage, cft tte saison. Tél. : 05 58 06 10 14, soir.

Été Paris 13<sup>e</sup> chbre + tt cft 5<sup>e</sup> asc., balcon, calme. Tél. : 01 44 24 10 39, r.

Fils coll. cherche F2/F3, 50/55 m<sup>2</sup>, Paris, sauf 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>. Tél. : 01 44 34 37 26, h.b.

Belgique, la Panne, 100 m plage, juillet, appt. r. de c. villa, 3/4 p., 30 mn Bruges. Tél. : 01 47 88 92 74.

Htes-Alpes, 1 850 m, F3, pos. 8 pers., cft, prox. pisc., patin, rando., tenn. Tél. : 04 94 48 52 79.

(44) La Baule, studio, terrasse, 2 pers., location 1 800 F, de mai à oct. Vente : 29 U. Tél. : 01 45 85 30 47.

Chine, Pékin, studio 2 000 F/sem. en juillet. email. c. bertrand@Lemel.fr, ou fax : 0086 10 64 20 25 05.

Paris XIV<sup>e</sup> coll. loue appart. meublé, r.c. calme. 3 p., 70 m<sup>2</sup>, 5 000 F/mois. Tél. : 00 351 936 295 68 60.

(83) Coll. loue Cavalaire/Mer ds villa + jardin vue mer. T1-T2, 07, 08, 09. Tél. : 04 73 36 03 99.

Savoie, N.-D. de Bellecombe, appt. 4/5 pers. tt cft. 1 750 F/s. Tél. : 01 47 63 48 41.

Biarritz, juillet loc. 4 pièces, r. de ch., ds villa, 6 pers. Tél. : 05 59 03 23 64.

Loue Paris, mairie 14<sup>e</sup>, studio, S.b., kitch. proche métro R.e.r., 3 200 F c.c. libre 1.7.99. Tél. : 01 64 19 00 76.

Var, location mer, 4/6 pers. Tél. : 04 94 34 13 67.

Loue Megève appart. T3 5/6 pers. 2 étoiles, jardin privatif, piscine, tennis. Tél. : 01 69 09 27 20.

Paris, Bastille, F2, meublé, 4 000 F/mois. Tél. : 02 33 90 76 17.

(66) Banyuls-sur-Mer, T2, 4 pers, tt cft, vue mer, poss. pisc. 5 mn plage, centre, libre juin, sept., 13/7 au 14/8. Tél. : 04 67 21 48 30.

Biarritz centre, loue à la sem., studio, 2 pers., 400 m plage. Tél. : 06 87 12 02 28.

Royan, 1<sup>er</sup> étage villa, T3, 85 m<sup>2</sup>, gd balcon, vue jardins, 500 m plage, tt confort, 7-31 août, 3 000 F/sem. Tél. : 05 61 84 20 05.

Annecy, vieille ville, gd studio, avec mezzan. 3 couch. Tél. : 04 50 51 78 00.

A louer Martinique, été, apt. 6 pers. cft, 1 500 F sem. Tél. : 05 96 61 45 27.

(30) P. Quissac, m. de v. rénovée. 4/5 p., 1 800 F/sem. Tél. : 04 67 59 74 01.

Col. loue août, F3 14<sup>e</sup>, près R.e.r. B, Montsouris, balc. sud. 2 500 F/s. Tél. : 01 43 20 32 62.

Var, Correns, appt. 6 p., rez-de-jardin, prox. mer et Verdon 1 h. 1 500 à 2 400 F/sem. Tél. : 01 42 58 11 03.

(33) loue Mobil home dans centre de vacances. Tél. : 03 81 61 11 12.

Loue au 1.8 apt 2 p., Paris Dautmesnil, loyen 3 360 + ch. Tél. : 02 37 35 88 64.

Montmartre-Opéra, 4 p., tt confort, 5/6 couchages, parking, jardin privé, plein soleil, résid. très calme, juil., août, vacs. scol. 3 000 F/sem. Tél. : 01 48 74 92 41.

Aix-Pce coll. loue gd F2 ds villa z verte, 2 500 F/qz. Tél. : 04 42 21 95 38.

Nice, loue ds petite résidence calme, bien desservie, studio + garage, 1 800 F/mois + 200 F charges. Tél. : 04 93 81 73 85.

(83) Echange, août, gde maison 5/6 p. tt cft, jardin (20 km mer) contre maison (idem) montagne. Tél. : 04 94 48 67 73.

Gd F4 Nice, zone piétonne 5 mn mer, août. 2 000 F/sem. Tél. : 05 62 96 73 96.

Loue à couple collègues maison village calme, Bourgogne (21), 23 juil.-23 août. 4 500 F. Tél. : 03 80 61 14 75.

Loue ou échange appt. 90 m<sup>2</sup> Paris 13<sup>e</sup> contre maison ou appt. côtes région Marseille, Toulon ou étranger côtes Méd. sem. juillet et août. Tél. : 01 45 88 65 81.

Sud Ardèche, mais. tt. conf. ds villag. 5/6 pers. libre 2<sup>e</sup> q. août. 2 300 F/s. Tél. : 05 55 62 95 84, soir.

Espagne, Blanes, appt. 6 pers., 400 m plage, quart. calme, 1 500 à 2 500 F selon période. Tél. : 04 76 89 03 54.

Appt. Paris 20<sup>e</sup> contre appt. New York août. Tél. : 01 44 62 60 51.

Unique, Mt-Blanc, Mt-Arbois, appt. 4, sol., balc., pisc., ten. 3 800 F/qz. Tél. : 04 78 08 49 54, 04 50 93 16 06.

Montpellier, juil.-août, villa 8 p., cft. Jardin, calme, 3 500 F/sem. Tél. : 04 67 55 97 27.

L. Ft-Romeu, T2, tt cft. 4-5 p. Tél. : 04 68 50 13 70.

(84) Luberon, jol. p. maison camp. 2 pers. 1 400 F/sem. Tél. : 04 90 74 34 95, h.r.

Loue Gard, juin-sept. 4 pers., 5 km Ardèche, anc. chapelle, conf., 2 000 F/sem. Tél. : 01 46 81 88 08.

Sète/Thau, loue T2 + terr. 6 p., 600/w.e., 2 000 F/s. Tél. : 01 47 97 24 18, 06 82 18 48 37.

(65) Pyrén., alt. 900, T2 cft ts loisirs, 2 400 F/qz. Tél. : 05 62 91 50 45.

Danemark près des plages, loue confortables chalets sur la riviera danoise. Tél. : 05 53 40 92 00.

Portugal, bord de mer, golf, loue maison particulière dans village de pêcheurs typique. Tél. : 05 53 40 92 01.

Paris Buttes-Chaumont, loue 2-3 p., 3/5 pers., mai à août. 1 500-1 800 F/sem. Tél. : 01 40 09 77 13.

Mais. 10/12 p. bord Dordogne. Tél. : 02 41 47 51 23.

A louer apt. Paris 4<sup>e</sup>, 2 pce cuis. s.d.b. du 12.7 au 28.8. 2 000 F/sem. Tél. : 01 42 72 30 06.

Hérault, mer, début août, gîte 6 pers. Tél. : 04 67 39 47 65, soir.

L. près Bergerac, gîte 6-7 pers. mais. caract., terrain, prox. lac, 1 800 F/s. Tél. : 05 53 94 78 03.

A louer appartement bord mer Ali-cante (Espagne). Tél. : 04 42 21 63 68.

Loue Paris 13, F3 calme, 2 500 F/sem. Juillet-août. Tél. : 01 45 89 89 87.

Entre St-Rémy et Avignon, loue mas provençal (2 salles de bains, 3 w.c., 8 couchages, piscine). Tél. : 01 45 87 00 64.

Collègue cherche studio, chambre août, proche Genève pour fille stagiaire O.n.u. Tél. : 01 46 61 87 25.

(13) Gardanne, coll. loue gde villa 6/8 pres., jardin, terrasse, juil.-août. Tél. : 04 42 51 16 77.

Coll. échange mais. jard. F3 Avignon, 15 j., août, contre mais. montagne. Tél. : 04 90 89 18 63.

Vendée, loue juillet-août, maison avec grand jardin endroit calme, campagne et 15 minutes de la plage. 3 000 F/semaine. Tél. : 02 51 34 20 13.

(22) Baie de Perros, 500 m plage, 2 500 F/s. T2 4 pers. Tél. : 02 96 23 76 49.

(73) Col des Saisies, duplex Sud, 4-6 p. 45 m<sup>2</sup> panorama. Tél. : 04 79 37 45 91.

Rome vac. été 99, très bel appart. 150 m<sup>2</sup>, centre historique. 5 places. Tél. : 0039 06 700 55 59.

(34) Loue Carnon, 100 m plage, studio 4 pers. tt conf. avec terras. jardin. Tél. : 04 66 81 40 14.

Guadeloupe, loue à collègue villa piscine au pied de la Soufrière du 10.7 au 18.8 pour 7 000 F. Tél. : 05 90 80 38 58.

Maroc, loue villa océan excellente base, visiter Fez, Rabat, Tanger. Tél. : 212 7 67 39 03.

Alpe-d'Huez, 1850/3350 m loue studio plein sud 4 personnes tout confort. Tél. : 04 76 03 10 10 h. b., 04 76 18 28 86, h. r.

Loue Paris place Nation, beau 4 pièces, clair, calme, charme. 2 700 F/sem. Tél. : 01 43 38 06 67.

Loue Rosas (Esp.) T2 4 pers., lav-ling., jard., pisc., bbq, pk, juil.-août. 2 200 F/s. Tél. : 04 78 25 97 68.

Loue été Paris 12<sup>e</sup> appartement 3-4 personnes. 2 800 F semaine. Tél. : 01 46 07 91 51.

Nice, coll. loue 3 p., prox. port, park, 2<sup>e</sup> quinz. juil. et août. 2 500 F/semaine. Tél. : 04 93 89 94 08.

La Rochelle, F3, juil. Tél. : 05 46 34 70 89.

Chamonix, studio F1 4 pers. Vacances été. Tél. : 03 29 37 15 08.

Megeve, coll. loue appt. 3 p., t.b. situé, tt conf. 2 500 F/sem. Libre juin-juillet-sept. Tél. : 04 67 52 13 20.

(17) Fouras, 5 mn mer, grde mais. tt conf. + jard. 12 p. 2 fam., juil., août. 4 500 F/sem. Tél. : 05 46 84 15 18.

(06) Loue Roquebrune Cap Martin, toute saison, rez de jardin dans villa, 2 000 F/sem., 4 pers. Calme, soleil. Tél. : 04 93 57 06 90.

Loue F3 Paris 15° 4-5 pers., 9,07 au 29,08, 2 300 F/s., 8 000/m. Tél. : 01 45 54 53 15.

Vienne Autriche, coll. loue appt. gd cft, cent. 5 pers., juil.-août, 3 000 F/s. Tél. : 00431 310 97 52.

Coll. ch. coéq. rando. en Galice. 1.10.08. Tél. : 04 78 93 89 08.

(74) La Clusaz, loue st. 4 pers. coin nuit, terr. garage. Tél. : 03 80 58 22 84.

Paris 5°, F2 meublé et clair, de fin août au 20 déc. 99, pers. seule, 5 000 F t.t.c. Tél. : 01 45 87 20 96.

(33) Loue Lacanau T2 face océan, 4 pers., juil. et 2° quinz. août. Tél. : 01 47 06 69 38 ou 02 38 55 38 49.

Séjrs linguist. à Londres, petit studio, indépt, chez couple, franco-anglais, prof. diplômée. Du 14.9. Tél. : 44 181 800 4913.

La Rochelle mais. ind. jard. 6 pers. tt conf. 200 m mer, parcs, juillet. 4 000 F/sem. Tél. : 05 46 42 85 03.

Loue La Rochelle, 10.7-15.8.99 sup. maison 100 m², 6-8 couchages, 1 km cv. 3 km Ré, 800 m plage. Tél. : 05 46 34 87 70, h. r. soir.

Loue Bretagne sud prox. Lorient, T2 vue mer, juin à septembre, sem., quinz., mois. Tél. : 02 98 88 83 86 ou 06 83 35 13 99.

Loue 2 pièces pour 4 personnes Nice, 6 000 F juillet, 7 000 F août. Tél. : 04 93 38 87 93, le soir.

Htes-Pyrénées, coll. loue maisonnette indépt., campagne proche montagne. Jardin, 2-3 pers. 1 500 F/s. Tél. : 05 62 36 82 92.

Loue appt. ile d'Oléron, 1° ét. ds mais. anc. rénovee. séj. ch s.d.b., w.c., cuis. tt cft, 4-5 p. 1 km³ + bel. plage. Tél. : 05 46 76 61 48 ou 01 48 75 29 81, soir.

(29) Ile Tudy loue pte mais. tt conf. 5 pers., 200 m mer, 2 000 F/sem., 3 300 F/qz, 5 200 F/m. Tél. : 02 98 46 32 60.

Col. loue mais. ind. 3 ch., 4-5 pers., jard., 1 400 m², calme, omb., 2 km plage St-Gilles-Cr.-de-Vie, 2° quinz., juillet 1° quinz. août. (5 000 F qz). Tél. : 02 51 55 16 47, h.r.

Manoir XVI° bon état conf. jard. calme, ds village médiéval (tennis, lac, monts à prox. Forez près Roanne. 06-07-08, 6 000 F/m. Tél. : 01 43 29 96 56.

Collègue loue 2 p., tt cft, Paris Gobelins, juillet-août, 3 500 F/quinz. Tél. : 01 42 17 05 07.

Montpellier, loue studio c.v., com. local vélo, parking, 1 000 F/s. juin à sept. Tél. : 04 67 07 36 08.

Paris 4° Marais, loue studio sem./mois, libre été. Tél. : 01 42 72 48 24.

Loue Ampuria T3 tt confort du 1.07 au 24.07 prox. plage, commerces. Tél. : 05 61 68 19 34.

Lot, Figeac, mais. camp. 4 pers., cft, calme, espace, 2 000 F/sem. Tél. : 05 63 20 28 51/05 65 40 00 33.

Coll. loue maison ds village. 6 p. + jardin. Vosges (67), mi-juin à sept., 1 500 F/sem. Tél. : 03 88 61 32 48.

Strasbourg centre studio meublé, tt cft, 1 000 F/sem., 2 800 F/mois. Tél. : 03 89 27 29 72.

Biarriz loue F2 (4 pers.) 10 mn plage. Tél. : 05 59 24 18 29.

Location Nice 2 pièces résidence 5°, grande terrasse vue mer, 300 m plage, parking commerces. Tél. : 04 93 05 01 51, 06 08 97 40 87.

(05) Loue Superdevoluy, studio 4 pers., tt équipé, août. 3 300 F. Tél. : 04 42 04 13 26.

(66) St-Cyprien plage, coll. loue gd studio, 50 m plage, 1-10 juil., 7-31 août. Tél. : 04 93 07 31 33.

Loue mais. camp. 18 km Avignon, 5 de Isle/Sorgue, 4 pers., 4 500 F/quinz. Tél. : 04 90 85 44 24.

(73) Loue studio terrasse, esp. verts, 4 pers., prox. Les Saisies, 800 à 1 200 F/sem. Tél. : 04 90 86 11 35.

Bandol, studio 4 p., piscine, tennis, vue mer, 150 m. Tél. : 04 50 77 83 70 ou 04 50 40 66 45.

St-Malo, loue F3 4-5 pers. ds mais. jard. Tél. : 02 99 81 04 86.

Coll. loue F1 Paris 5°. Été 1 200 F/sem. Tél. : 01 46 34 01 89.

(05) Parc Ecrins, St-Bonnet, gde maison tt conf. 4 chamb. + 2 appts 3 ch. et 2 ch. Tél. : 04 92 53 56 05.

10 km Montpellier, nord, coll. loue gde maison sur terrain. Juil./août. Tél. : 04 67 59 60 59.

Calabre, proche Tropea, appt. dans villa, mer, juil.-août. Tél. : 04 78 68 54 96.

Rome centre loue appt. juil.-août. Tél. : 00390 67 00 28 78.

Var, 25 mn mer, grand F3 conf. ds mas prov, 3-4 pers, juillet quinz., 3 800 F. Tél. : 04 93 58 83 11, soir.

Var, Six-Fours, bord de mer, F2 tt conf., 2/3 pers., été, quinz. 4 200 F. Tél. : 04 93 58 83 11, soir.

Loue Sud Finistère, baie d'Audierne, maison + jardin. Août. Tél. : 02 98 96 17 46.

(83) Toulon, coll. loue juil., août, grd appart. Tél. : 06 10 75 72 68.

Coll. loue studio Villard-de-Lans, 1 300 F la semaine été. Tél. : 06 86 89 06 04.

Loue FI Avignon, im. Tél. : 04 90 85 57 54, h. r.

Coll. loue Corse Sud, villa 7 pers., plage 10 mn à pieds, 18-31 août. Tél. : 05 49 57 83 58.

(66) Collègue loue fin août et septembre grande maison, en moyenne montagne (600 m) (massif du Canigou), grande tranquillité, toutes commodités, nombreux couchages. Tél. : 01 42 87 29 88.

Prox. La Rochelle, coll. loue T2 (3/4 pers.) indpt s./jardin. Juillet-août. Tél. : 05 46 56 82 61.

(83) La Seyne F3 tt conf. 3/4 p. vue pinède, plages à 10 mn, du 10 au 31 juil. 2 500 F/sem. Tél. : 04 94 87 23 01.

Loue 15 juillet-15 août, F2, Paris 14°, 1 800 F/semaine. Tél. : 01 40 63 29 30.

Paris 11° (proche Bastille), studio calme, équipé, mezzanine, libre, 1/7. 3 130 F c.c. Tél. : 01 60 17 26 07.

Toscane, maison. Tél. : 02 48 77 01 71.

Loue Grande-Motte studio cabine r.d.c. jardin dir. plage calme, 4-5 pers. 2 000 ou 2 200 F/sem. Tél. : 04 90 85 06 13.

Urgent, cherche studio, Paris, 1 500-2 500 F. Tél. : 01 42 51 26 08 (répondeur).

Loue villa 50 m², Ste-Marie (66) dans résidence, piscine, parking individuel, 300 mer, libre jusqu'au 16.07, 2 500 F/sem., 4 500 F pour 15 j. Tél. : 01 39 21 90 02.

## IMMOBILIER

Marseille, vend appartement centre (St-Charles), 100 m² + balcons, refait à neuf, 800 000 F. Tél. : 01 45 53 23 03.

Vds Caen F1, refait, 27 m² ds rés., prox. ts commerces, 175 000 F. Tél. : 02 31 82 45 56.

Cayenne, vds villa F4 rés. calme et clôturée, chambres climatisées, 740 000 F. Tél. : 05 94 29 05 12.

(06) Grasse 2 km centre 6 p., haut de gamme, 140 m² 7° et dern. ét. vue pano., s.e./n.o., 5 ch., sj., 37 m², s.d.b. amén. + s.d'eau, cuis., éq., buand., 2 w.c., balc. 15 m², 2 cav., 2 asc., park. privé, commerces parf. état. 1 150 000 F (gge supp. 50 000 F). Tél. : 04 93 70 20 52.

(06) Grasse, F3 64 m², 5° ét., très bon état, 2 ch., séj., s.d.b., w.c., balc., cave, expos., S.e./N.o., 380 000 F (en. opt. gge + 50 000 F). Tél. : 04 93 70 20 52.

(91) Corbeil, coll. vd, ds rés. de qual. F6 (125 m²), t.b.e., 2 entrées, séj., 40 m², 4 ch., 2 s.d.b., cave, box, park, 80 U nég. Tél. : 01 64 96 55 32.

Coll. vds Nîmes, appt. ds résid. calme 108 m² sur 2 nvx, P6 + loggia + balc. 2 s.d.b., prox. centre. 650 U. Tél. : 04 66 29 58 15.

Montmartre haut rue Feutrier, duplex 40 m². 60 U. Tél. : 01 42 62 02 85.

## LOISIRS

Peinture et calligraphie chinoises, aquarelle, pastel, huile, dessin, en belle Bourgogne : 1 980 F/sem. avec hébg. La Licorne Bleue. 21150 Flavigny. Tél. : 03 80 96 20 59.

Irlande, séj. ling. ados. adult. BnS. Tél. : 04 73 93 77 32. Fax : 04 73 93 96 26.

Inde au quotidien : séjour en familles, programme de visites, prochain départ 25 juillet 99, perspectives asiennes, 84, rue Vergniaud Paris 13. Tél. : 01 47 02 06 84.

**Madagascar avec Evelyne.  
Tél. : 04 73 68 75 82.**

Vac. été, stage botanique et photo Italie, Savoie. P. Jarige 38880 Autrans. Tél./Fax : 04 76 95 36 55.

Couple ens. propose croisière initiation détente Provence, Languedoc sur voilier 12 m. 14 au 29.8. Tél. : 01 45 41 62 16.

**Stage théâtre été 99, août, 7° année.** Tél. : 04 93 97 88 64.

La Corse sur voilier de 14 m. Av. coll. skipper, amb., sympa. 2 800 F/sem./pers. t.c. Tél. : 04 93 24 88 98.

Remise en forme/Qigong 7-14 août, Saintonge, stretching, relax, piscine, camping, ferme, 3 000 F t.t. compr. Tél./Fax : 05 46 26 18 50.

Stage théâtre 21.7-1.8 château XVII° s. en Champagne, animé par professionnels. Tél. : 01 42 33 11 32.

**Partage copropriété voilier, 13 m, séjours tropicaux indépendants**, programme maritime + terrestre 10 % de parts = 4 semaines/an = 1 ou 2 croisières dès été 99, idéal enseignants et libéraux, logistique. Tél. : 06 85 24 16 14.

Stage d'arts plastiques en pays de Combrailles, Auvergne, Limousin, sur le thème du paysage ttes techn. ts niveaux. Juillet-août 99. Tél. : 01 49 23 63 32.

## DIVERS

Muté en Martinique rentrée 99, cherche des personnes dans le même cas et des contacts sur place. Cordialement. Philip.gilbert@caracmail.com. Tél. : 06 12 58 44 05.

Mayotte, coll. vend. 306 + mobilier. Tél./Fax : 02 69 61 58 00.

### CHAMPAGNE CHARPENTIER

Fils collègue, propose brut mil., rue des Ecoles, 02310 Charly-sur-Marne, 1 heure de Paris. Tél. : 03 23 82 10 72  
**TARIF E.N.**